

Université de Montréal

**Terrorisme et radicalisation:
Perceptions et pratiques policières en contexte suisse**

Par

Karina Elisabeth Constantin

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Travail dirigé présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention du grade de *Maître ès sciences* (M.Sc.)
en Criminologie – option Sécurité intérieure

Août 2019

© Karina Elisabeth Constantin, 2019

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce travail dirigé de maîtrise intitulé :
Terrorisme et radicalisation:
Perceptions et pratiques policières en contexte suisse

Présenté par :
Karina Elisabeth Constantin

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Karine Côté-Boucher
Directrice de recherche

David Décary-Hétû
Membre du jury

Olivia Cutruzzolà
Membre du jury

RÉSUMÉ

L'augmentation fulgurante de l'intérêt à l'égard du terrorisme depuis les attentats du 11 septembre 2001 a justifié des ajustements importants aux mandats de diverses entités, dont la police, ainsi qu'une réaffectation des ressources publiques dans de nombreux pays occidentaux. Bien que la Suisse ait été à l'abri de ce type d'attaques, la pertinence sociale de l'étude du phénomène demeure. En effet, le gouvernement investit de plus en plus d'argent en contre-terrorisme. En outre, un attentat est difficile à prévoir et peut entraîner des dégâts à plusieurs niveaux. Cependant, malgré l'importance accordée à ce phénomène à l'échelle internationale, les connaissances actuelles concernant les pratiques policières efficaces de prévention et d'intervention contre le terrorisme et radicalisation demeurent morcelées. L'objectif de la présente recherche est donc de rendre compte et d'analyser les pratiques actuelles en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et la radicalisation au sein d'un corps policier de niveau cantonal en Suisse. En matière de terrorisme, l'organisation policière agit sur quatre axes, soit le renseignement, la prévention, l'intervention et la gestion de crise. La présente étude s'est concentrée davantage sur les deux premiers axes, à savoir la prévention et le renseignement, tout en abordant brièvement les deux autres. L'analyse a soulevé que l'opinion quant à la possibilité de prévenir des attentats terroristes est mitigée parmi les policiers. En matière de renseignement, on observe que les problèmes habituels relativement aux unités de renseignement et à la police guidée par le renseignement sont présents, notamment la quantité d'information à traiter et la qualité de cette dernière. Il est également ressorti des entretiens que ces nouveaux enjeux liés au terrorisme et à la radicalisation ne transforment pas profondément le travail de policiers de terrain en Suisse.

Mots clés : police, police cantonale, terrorisme, contre-terrorisme, radicalisation, contre-radicalisation, lutte contre le terrorisme, prévention du terrorisme, renseignement, législation antiterroriste, police communautaire, Suisse

ABSTRACT

The dramatic increase of interest in terrorism since the September 11, 2001, attacks justified significant adjustments to the mandates of various entities, including the police, as well as a reallocation of public resources in many Western countries. Although Switzerland has been safe from this type of attacks, the social relevance to study this phenomenon remains. Indeed, the government is investing more and more money in counterterrorism. In addition, an attack is difficult to predict and can cause damage on several levels. However, despite the international emphasis on this phenomenon, current knowledge of effective police practices for preventing and responding to terrorism and radicalization remains fragmented. The aim of this research is therefore to identify and analyze current practices regarding the prevention and the fight against terrorism and radicalization within a Swiss cantonal police force. In terms of terrorism, the police organization acts upon four axes: intelligence, prevention, intervention and crisis management. This study focused more on the first two axes, prevention and intelligence, while briefly addressing the other two. The analysis revealed that the opinion regarding the actual possibility of preventing terrorist attacks is mixed among police officers. In terms of intelligence, the common problems with intelligence units and intelligence-led policing, including the amount of information to be processed and the quality of the information, have been identified. It also emerged from the interviews that these new issues related to terrorism and radicalization do not profoundly change police field work in Switzerland.

Keywords: police, cantonal police, terrorism, counterterrorism, radicalization, counter-radicalization, fight against terrorism, terrorism prevention, intelligence, antiterrorism legislation, community policing, Switzerland

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
ABSTRACT	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS	v
LES REMERCIEMENTS	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : Revue de la littérature	7
1.1. Contexte suisse	7
1.2. Législation antiterroriste et libertés et droits fondamentaux	11
1.3. Prévention.....	14
1.3.1. Police de quartier	16
1.3.2. Renseignement	18
1.4. Intervention.....	23
1.5. Problématique.....	25
CHAPITRE II : Méthodologie	29
2.1. Stage et enquête par dépaysement.....	30
2.2. Observations participantes et journal de bord	31
2.3. Entretiens et participants.....	32
2.4. Analyse des données	34
2.5. Limites.....	36
CHAPITRE III : Analyse	37
3.1. Menace terroriste et radicalisation	37
3.2. Prévention.....	41
3.2.1. Perceptions quant à la prévention et la place de l'intervention	41

3.2.2. Moyens de prévention	43
3.3. Renseignement	49
3.3.1. Renseignement national et international	52
3.3.2. Unité de renseignement	56
3.3.3. Renseignement des policiers de terrain.....	59
3.4. Travail des policiers de terrain.....	61
3.4.1. Impact du terrorisme et de la radicalisation sur le travail policier	61
3.4.2. Relation police-population.....	62
CONCLUSION	65
Recommandations	69
RÉFÉRENCES	76
ANNEXE I.....	90
ANNEXE II	91
NOTE EXPLICATIVE.....	94

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CIMT : Coordonnateur d'information sur la menace terroriste

ÉISN : Équipe intégrée à la sécurité nationale de la Gendarmerie Royale du Canada

FEDPOL : Office fédéral de la police (Suisse)

GRC : Gendarmerie royale du Canada

OECD: Organisation for Economic Cooperation and Development

Polcant : Police cantonale

SCRS : Service canadien de renseignement de sécurité

SRC : Service de renseignement de la Confédération

LES REMERCIEMENTS

J'aimerais tout d'abord remercier les membres de ma famille, au Canada et à l'étranger, qui m'ont soutenu à travers les multiples épreuves et périples survenus le long de ces deux années de maîtrise. Les encouragements lors des pauses d'étude à deux heures du matin entre autres de la part ma sœur, de ma mère, de ma tante et mon copain resteront à jamais gravés dans mon cœur.

Je voudrais aussi prendre le temps de remercier ma directrice, Karine Côté-Boucher, pour son temps et ses nombreux conseils, pour avoir cru en moi et pour m'avoir soutenu dans ma décision de réaliser cette étude à l'étranger. D'ailleurs, je tiens aussi à vous remercier profondément pour m'avoir encouragé à entamer cette maîtrise. C'est sans doute une des meilleures décisions que j'ai prises en ce qui concerne mes études et mon avenir.

Enfin, j'aimerais remercier l'organisation policière en Suisse, et plus précisément ma superviseuse de stage, Olivia, et toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de la présente recherche. Je vous remercie pour m'avoir accueilli au sein de la Polcant et pour m'avoir permis de réaliser cette étude. Ce fut une expérience inoubliable et très enrichissante.

INTRODUCTION

Le terrorisme est un concept multidimensionnel pour lequel il n'existe toujours pas de consensus définitionnel. Celui-ci peut être national ou international, fondé sur de grandes idéologies ou sur des problèmes spécifiques ou uniques, avec ou sans fondement religieux et expliqué selon divers facteurs, dont ceux psychologiques et sociologiques (Terry, 2009). Plus de cent définitions actuelles peuvent être retracées, la plupart d'entre elles incluant l'usage de la violence et de la force et mettant l'accent sur le côté « instigateur de la peur ou de la terreur » (Gardner, 2011). Hoffman (2006) retrace l'évolution des définitions de ce concept depuis la Terreur de l'ère révolutionnaire française, moment durant lequel le terme « terrorisme » voit le jour. Durant les années 1930, le sens que prend le mot « terrorisme » change à nouveau, ne faisant plus référence aux mouvements révolutionnaires et à la violence dirigée envers les gouvernements et leurs chefs, tel qu'il était le cas au 19^e et au début du 20^e siècle, mais plutôt pour décrire les pratiques de répression massive employée par des États totalitaires et leurs chefs contre les citoyens. Ainsi, le terme regagne sa connotation ancienne d'abus de pouvoir par le gouvernement, cette fois en faisant allusion au gouvernement fasciste d'Italie, celui nazi d'Allemagne et celui de Stalin en Russie. Il est intéressant de noter que certains types de violence et de terreur dirigés par l'État envers ses propres citoyens continuent d'exister aujourd'hui dans divers pays avec, entre autres, les escadrons de la mort. Pour continuer, durant les années 1960 et 1970, le terrorisme est perçu dans un contexte révolutionnaire, incluant cette fois les groupes nationalistes et séparatistes, tels que le FLQ (Front de Libération du Québec). Enfin, les attaques du 11 septembre redéfinissent la perception du terrorisme, étant l'attentat terroriste le plus meurtrier qu'ont connu les États-Unis et parmi les plus meurtriers du monde, donnant ainsi lieu à un ensemble de définitions développées par les agences gouvernementales américaines (Bergen, 2019; Hoffman, 2006).

Bien que le terrorisme soit souvent perçu comme un phénomène moderne, ses racines sont antérieures à la modernité. En effet, si l'on retourne en arrière, les voyous hindous de l'Asie du Sud étaient déjà actifs il y a environ 2500 ans. Au 1^{er} siècle en Palestine, les Sicarii, groupe dissident des zélotes juifs, menaient diverses attaques, s'opposant à l'occupation romaine de la Judée. On ne peut pas non plus omettre les Assassins islamiques du Moyen-Âge, qui avaient commencé comme une petite secte et étaient devenus, sous Hasan-i Sabbah, un des groupes terroristes les plus meurtriers que le monde ait jamais connus (Chaliand et Blin, 2016; Schmid, 2004; Spencer, 2006). Enfin, lorsque le terrorisme non étatique sous sa forme moderne a vu le jour durant la seconde moitié du 19^e siècle, il était connu sous le nom de « propagande par l'acte ». L'invention de la dynamite en 1867 et le perfectionnement de la presse tournante en 1881, à l'origine des moyens de communication de masse, ont tous les deux été utilisés par les terroristes anarchistes du 19^e siècle pour des fins de propagande révolutionnaire et anarchiste. Le mouvement anarchiste, responsable de nombreuses attaques de grande envergure contre des chefs d'État, poursuivait une stratégie de violence menée par des cellules en réseau, analogues ou en grande partie non reliées, composées de radicaux partageant une même vision (Schmid, 2004; Spencer, 2006).

Cependant, de nombreux chercheurs, analystes gouvernementaux et politiciens soulignent que depuis le milieu des années 1990, le terrorisme s'est transformé sous une forme intrinsèquement nouvelle. Ce concept a été articulé comme le « nouveau » terrorisme, impliquant ainsi des différences importantes relativement aux acteurs, aux motivations, aux objectifs, aux tactiques et aux actions, par rapport au « vieux » concept de terrorisme qui était utilisé au milieu du 20^e siècle (Spencer, 2006). Dans le même courant de pensée, certains auteurs soutiennent que la compréhension du terrorisme contemporain s'est faite à travers les attentats du 11 septembre 2001 et que c'est cet événement même qui a été l'instigateur du nouveau terrorisme (Leman-Langlois et Ouellet, 2009; Vertigans, 2015).

Selon cette hypothèse du nouveau terrorisme, ce sont les terroristes de restauration, qualifiés aussi d'absolutistes ou de nihilistes, visant à rétablir les fondations d'une époque révolue – pour Al-Qaïda et pour l'État islamique il est question de la restauration du califat, soit une époque durant le 16^e siècle où les puissances musulmanes contrôlaient un très grand territoire – qui sont responsables de cette nouvelle vague de terrorisme (Leman-Langlois et Ouellet, 2009). De l'autre côté, certains auteurs sont contre le concept de nouveau terrorisme, illustrant que les caractéristiques le définissant peuvent être retracées bien avant son prétendu début. La perspective justifiant l'existence d'un nouveau terrorisme est composée de nombreux arguments. Parmi ceux-ci, un premier argument soutient que, contrairement au nouveau terrorisme qui fait usage de violence sans discrimination, le vieux terrorisme était ciblé et proportionnel en portée et en intensité aux objectifs concrets poursuivis par les terroristes (Simon et Benjamin, 2000). Cependant, le nouveau terrorisme n'est pas nécessairement plus violent. En effet, on n'a qu'à penser à l'attentat envers le Vol 182 d'Air India en 1985, qui est l'attentat le plus meurtrier de l'histoire du Canada, ayant fait 329 morts (Failler, 2009; Spencer, 2006). Le terrorisme du 21^e siècle n'est pas non plus unique par ses tendances parfois religieuses, tel qu'affirme le courant du nouveau terrorisme, les Sicarii du 1^{er} siècle et les Assassins du 13^e siècle étant à leur tour des groupes religieux (Chaliand et Blin, 2016; Schmid, 2004; Spencer, 2006). Une autre caractéristique dudit nouveau terrorisme c'est qu'il n'est pas financé par l'État, son financement provenant d'autres activités et sources illégales, dont le trafic de la drogue, la fraude ainsi que les dons de particuliers fortunés et de la diaspora. Or, à cet effet, il est difficile de prouver que les groupes du nouveau terrorisme ne jouissent pas de financement de la part de sources étatiques. En outre, ce nouveau terrorisme serait organisé plutôt en réseau que de manière hiérarchique. Or, comme indiqué ci-dessus, le mouvement anarchiste du 19^e siècle était à son tour organisé en réseau, via des cellules radicales souvent non connectées (Schmid, 2004; Spencer, 2006). De plus, considérer la technologie et l'accessibilité à l'information comme des nouvelles tendances (Hoffman, 1997) est à son tour un

aspect problématique, car l'accessibilité à l'information n'est pas en soi quelque chose de nouveau. Des conseils sur la fabrication de bombes et la tactique terroriste étaient disponibles dans des bulletins d'information et des manuels avant le tournant du siècle, l'un des plus célèbres étant le livre *Anarchist cookbook*, publié dans les années 1960. Cela étant dit, le terrorisme a certainement évolué en matière du nombre de victimes, des technologies utilisées et de médiatisation des actes, mais il ne faut pas perdre de vue que le monde dans lequel opèrent les divers groupes terroristes a changé à son tour ne serait-ce que sur le plan de mondialisation et d'accessibilité à la technologie (Gearson, 2002; Spencer, 2006).

Peu importe la position prise par rapport à ce débat, ce dernier dépasse la sphère théorique, le concept de « nouveau terrorisme » ayant un impact direct sur les sociétés occidentales. En effet, malgré le fait qu'il s'agit d'un concept débattu, la perception d'un nouveau terrorisme plus violent, sans frontières et qui pose un risque plus élevé que jamais a justifié la mise en place de mesures antiterroristes plus envahissantes et extrêmes (Spencer, 2006). Il faut toutefois être conscient des dangers de se focaliser et de construire des mesures contre-terroristes sur les « *what ifs* » (Lesser, Arquilla, Hoffman, Ronfeldt et Zanini, 1999 cité dans Spencer, 2006). De nombreuses lois brimant les droits et les libertés sont passées à la suite des événements du 11 septembre 2001 sous le prétexte de la menace terroriste dans de nombreux pays dans le monde. Un exemple concret de ce type de lois est le *Patriot Act*, qui a conféré au gouvernement fédéral états-unien des pouvoirs plus étendus, notamment la détention pendant une semaine sans inculpation des suspects étrangers du terrorisme, la poursuite des suspects terroristes sans restriction temporelle ainsi que la surveillance des communications téléphoniques, du courriel électronique et de l'utilisation de l'internet des suspects terroristes (McCarthy, 2002).

Le 9/11 a eu un impact important sur les organisations policières également. Durant les années 1980 et 1990, les innovations en matière de maintien de l'ordre ont été très importantes, notamment la vaste adoption du *community policing* et du *problem-oriented policing* au sein de nombreux corps policiers occidentaux (Braga et Weisburd, 2007; Weisburd et Braga, 2019). Par conséquent, à la fin du 20^e siècle, d'une perspective policière, les efforts investis semblaient non seulement avoir donné lieu au support et à la coopération de la population, mais également à une baisse surprenante du taux de criminalité. Or, les événements du 11 septembre ont eu un impact sur ce nouveau sentiment de confiance de la police et ont soulevé un ensemble de problèmes qui semblaient avoir peu de liens toutes avec les innovations et les problèmes de criminalité de la décennie précédente (Weisburd, Feucht, Hakimi, Mock et Perry, 2009).

Bien que peu de personnes soutiennent que la police¹ ne devrait pas être impliquée dans la lutte antiterroriste, son rôle précis n'est toujours pas clair et fait l'objet de certaines controverses. En cas d'attentat, la police est directement impliquée en contre-terrorisme de par son devoir d'intervenir et de mitiger la situation – rôle qui est assez clair et accepté. Or, en matière de prévention, de travail en amont et de détection à la fois de complots terroristes et de personnes radicalisées, son rôle est toujours en train d'évoluer et demeure donc, à des moments, moins évident. Par ailleurs, la place de la contre-radicalisation a à son tour pris d'ampleur ces dernières années, les États se rendant compte que pour combattre efficacement celui qu'ils considèrent comme étant « l'ennemi », il faut tout d'abord le comprendre (Bayley et Weisburd, 2009; Lehr et Duncan, 2014). Ainsi, outre le rôle d'intervention, le rôle de la police en contre-terrorisme est controversé, certains affirmant que la *general duty police* devrait jouer un plus grand rôle en contre-terrorisme², alors que d'autres

¹ Ici faisant référence à la basse police; les notions de haute et basse police seront expliquées dans la revue de la littérature.

² Voir Henry (2002); Innes (2006); Kelling (2004) et Kelling and Bratton (2006)

soutiennent que son implication dans la haute police changera profondément le caractère de la police dans les États démocratiques¹ (Bayley et Weisburd, 2009).

Cela étant dit, la présente recherche traite du rôle de la police en matière de contre-terrorisme et de contre-radicalisation en contexte suisse, l'étude ayant été menée au sein d'une organisation policière de niveau cantonal². Elle est composée de trois chapitres. Le premier consiste en une recension des écrits concernant le contexte suisse, les législations antiterroristes et leur impact sur libertés et les droits fondamentaux, la prévention – en abordant plus spécifiquement la police de quartier et le renseignement, l'intervention, et enfin la problématique choisie dans le cadre de la présente étude. Le deuxième chapitre traitera de la méthodologie et donc des techniques mises en œuvre pour collecter les données nécessaires pour la réalisation de la présente étude. Une présentation sommaire des participants sera également abordée. Le troisième chapitre abordera l'analyse des perceptions des policiers interviewés tout en comparant celles-ci à ce qui ressort dans la littérature scientifique. Pour conclure, une dernière réflexion sera présentée ainsi que quelques recommandations visant à améliorer certains aspects du travail de l'organisation policière étudiée en matière de contre-terrorisme et de contre-radicalisation.

¹ Voir Kempa, Stenning et Wood (2004) et O'Reilly et Ellison (2006)

² La Suisse est composée de 26 cantons et en conséquence de 26 forces policières cantonales. Chaque canton dispose donc de sa propre police et de son propre système sécuritaire. Ainsi, la présente étude a été menée dans l'une des 26 forces policières cantonales suisses. Toutefois, pour des questions d'éthique de la recherche, nous ne nommerons pas dans le cadre du présent travail dirigé la force policière cantonale étudiée.

CHAPITRE I : Revue de la littérature

Le présent chapitre a pour objectif de recenser la littérature portant sur le terrorisme et la radicalisation dans le but de permettre une meilleure compréhension de ces phénomènes et déceler de meilleures pratiques lorsque possible. La première partie traitera du contexte suisse et la deuxième de l'impact des législations antiterroristes sur les libertés et les droits fondamentaux. La troisième partie quant à elle portera sur l'aspect de la prévention, en abordant le sujet de la police de quartier et celui du renseignement. La quatrième partie abordera les aspects de l'intervention. Enfin, la dernière partie présentera la problématique de la présente recherche.

1.1. Contexte suisse

Cette première partie a pour objectif d'offrir une description du contexte suisse en matière de sécurité et plus spécifiquement de police. La sécurité intérieure d'un pays concerne la manière dont un État gère les diverses menaces contre son ordre public et gouvernement et la manière dont il protège ses citoyens (Scheppele, 2010 cité dans Jacot-Descombes et Wendt, 2013). Traditionnellement, la sécurité nationale suisse était étroitement liée à la protection militaire du territoire et des institutions nationales. Or, ces dernières années, les logiques de sécurité se sont aventurées au-delà de leurs limites traditionnelles (Jacot-Descombes et Wendt, 2013; Zedner 2009). En effet, à la suite de la guerre froide, le domaine sécuritaire s'est tourné vers la gestion de l'ensemble du continuum des menaces, c'est-à-dire des dangers qui ne se caractérisent ni par des marqueurs militaires exclusifs ni par une distinction nette entre l'origine étrangère et l'origine nationale. Ainsi, l'émergence de nouveaux récits de menace a redéfini le paysage des institutions à la fois américaines et européennes, ces nouveaux récits justifiant des ajustements aux mandats existants et une réaffectation des ressources publiques. La Suisse n'a pas fait exception à cette règle (Bigo, 2002; Hagmann,

Davidshofer, Tawfik, Wenger et Wildi, 2018). En effet, malgré le fait que la Suisse ne fasse pas partie de l'Union européenne, les pays du territoire européen partagent un même espace intérieur de sécurité, une brèche de sécurité dans un pays pouvant devenir une brèche de sécurité dans un autre (David, 2002 cité dans Jacot-Descombes et Wendt, 2013). Ceci fait en sorte qu'il existe une interdépendance entre la Suisse et ses voisins européens. Ainsi, conclu en 2004 et entré en vigueur en 2006, la Suisse et Europol ont conclu un accord de coopération, permettant l'échange d'informations portant sur diverses infractions, dont les crimes commis ou susceptibles d'être commis dans le cadre d'activités terroristes (Suisse-UE, 2006). En outre, en 2008, un accord d'association entre la Suisse et l'Union européenne est entré en vigueur en 2008, permettant à la Suisse d'être raccordée au système d'information Schengen (SIS), le tout dans l'objectif de garantir un haut niveau de sécurité sur le territoire européen (Suisse-UE, 2008). En matière de terrorisme plus spécifiquement, les attentats du 11 septembre 2001 ont marqué une accélération importante des ratifications de nombreux traités multilatéraux. Dans ce contexte, en 2002, la Suisse a ratifié les *Conventions internationales pour la répression du financement du terrorisme et pour la répression des attentats terroristes à l'explosif ainsi qu'à la modification du Code pénal et à l'adaptation d'autres lois fédérales*. Dans le cadre cet accord, « la répression des attentats terroristes à l'explosif oblige les États parties à réprimer les attentats commis au moyen d'engins explosifs ou autres engins meurtriers et instaure une coopération internationale aux fins de cette répression » (Conseil fédéral, 2002, p.5015).

« Le système suisse présente un degré de complexité et de lenteur propre aux systèmes fédéralistes décentralisés hétérogènes que les réformes récentes n'ont guère endigué » (Jacot-Descombes et Wendt, 2013, p.207). En effet, les deux dernières décennies ont été productives pour la Suisse en termes de réformes dans de nombreux domaines dont celui de la sécurité, certaines de ces réformes

visant la centralisation des compétences en matière de sécurité intérieure (Jacot-Descombes et Niklaus, 2016). Ainsi, la sécurité est abordée comme un « espace structuré en devenir », c'est-à-dire un domaine politique qui ne peut pas être rattaché à une organisation donnée (telle que le ministère de la Défense), mais qui comprend un ensemble diversifié d'acteurs se regroupant autour d'un thème professionnel (Hagmann, Davidshofer, Tawfik, Wenger et Wildi, 2018; Jacot-Descombes et Wendt, 2013). Cela dit, à l'heure actuelle, la sécurité intérieure suisse se traduit par le principe de subsidiarité, les compétences en matière de sécurité intérieure revenant aux cantons (États fédérés) et aux communes. Ainsi, la politique de sécurité est caractérisée de multiniveau puisqu'il existe une interdépendance entre les différents niveaux (Jacot-Descombes et Wendt, 2013; Mirow, 2012). En effet, de manière officielle, la Confédération assume diverses tâches, dont la défense nationale et le renseignement. Ses capacités de mise en œuvre sont toutefois limitées. Contrairement aux autres pays occidentaux, la Suisse ne possède pas de police fédérale en uniforme (Bonvin, 2004; Jacot-Descombes et Wendt, 2013). Ainsi, ce sont les 26 cantons qui assument les responsabilités primaires en matière de sécurité intérieure par le biais de leurs polices. Chaque canton jouit de ses propres finances pour la sécurité et a sa propre législation et organisation politico-administrative. Par conséquent, il existe une grande diversité dans la conception et la mise en œuvre de la sécurité au niveau cantonal, chaque canton ayant sa propre force policière. Enfin, le dernier niveau est celui communal. Les communes suisses participent de deux manières à la politique de sécurité: « en tant que collectivités de droit public cantonal décentralisées et en tant qu'unités autonomes dotées de tâches subsidiaires » (Jacot-Descombes et Wendt, 2013, p198; Jacot-Descombes et Niklaus, 2016). Dans le cadre de la présente recherche, l'analyse portera sur le niveau cantonal.

Dans le domaine de la coopération policière et plus spécifiquement des services de renseignement, l'emprise nationale demeure forte. Par surcroit, le besoin de bonifier le système de renseignement

s'est fait ressentir de manière très importante en Suisse. En effet, il est devenu indispensable pour les États de participer davantage à l'échange d'informations afin de remplir diverses obligations provenant de l'international. Ainsi, la Confédération ne possédant pas les compétences nécessaires pour la récolte du renseignement en matière de sécurité a demandé aux cantons (pouvant déléguer ceci aux communes) de mettre en place des politiques publiques pour effectuer cette tâche et donc collecter les informations dont le Service de renseignement de la Confédération (SRC) a besoin pour assurer la sécurité intérieure du pays (Jacot-Descombes et Wendt, 2013).

L'étude menée par Hagmann, Davidshofer, Tawfik, Wenger et Wildi (2018), s'appuyant sur 594 réponses¹ au questionnaire envoyé à toutes les branches de la sécurité nationale et ensuite circulé parmi les cadres supérieurs et intermédiaires de toutes les agences de sécurité suisses, illustre comment l'emprise du niveau national demeure importante en Suisse. En plus de confirmer l'affirmation selon laquelle le champ de sécurité suisse s'est tourné vers la gestion d'un large spectre de menaces, les résultats de cette recherche montrent aussi que cet élargissement s'est déroulé de manière inégale, selon les dangers et les institutions. Selon cette étude, à l'heure actuelle, les corps de police sont les partenaires les plus recherchés dans l'ensemble du domaine sécuritaire. L'Office fédéral de la police (FEDPOL) est le partenaire le plus populaire en Suisse et donc un acteur central pour l'échange de renseignement sur la sécurité nationale suisse et la sécurité européenne. De leur côté, les forces cantonales jouent un rôle moins important, ce qui témoigne de l'inclusion tardive du niveau sous-national dans un domaine politique qui était traditionnellement, mais qui n'est plus, fédéral. En outre, même si plusieurs entités travaillent sur les mêmes défis et problématiques, cela ne signifie pas nécessairement qu'elles synchronisent leurs efforts. En effet, la coordination interinstitutionnelle ne se fait pas automatiquement. Enfin, à l'heure actuelle la migration est le

¹ Ce qui correspond au nombre de réponses plus important jamais obtenu dans une enquête portant sur les études de sécurité internationales (avant 2018) (Hagmann, Davidshofer, Tawfik, Wenger et Wildi, 2018)

domaine dans lequel le temps alloué de travail est le plus important dans l'ensemble des institutions de la sécurité nationale suisse. De l'autre côté, il est intéressant de souligner que la lutte contre le terrorisme apparaît comme un domaine auquel contribuent un très grand nombre d'acteurs, mais qui, dans la pratique, ne représente pas énormément d'heures de travail (Hagmann, Davidshofer, Tawfik, Wenger et Wildi, 2018).

1.2. Législation antiterroriste et libertés et droits fondamentaux

À la suite des événements du 11 septembre 2001, dans un effort pour se protéger contre des attaques terroristes sur leurs propres territoires, de nombreuses démocraties ont pris des mesures législatives de grande portée, capables de menacer l'idéal de la liberté sur lequel leurs sociétés étaient traditionnellement construites. Ainsi, dans certains pays, des restrictions ont été imposées aux libertés individuelles de rassemblement, de la religion, de la parole et du droit à la vie privée (Haubrich, 2003). Toujours dans le nom de la lutte contre le terrorisme, divers pays, dont les États-Unis, ont élargi la portée de la surveillance exercée par le gouvernement sur la population, les nouvelles formes de surveillance menant à l'érosion des protections légales et constitutionnelles (Donohue, 2014).

Les attentats commis France en 2015 ont à leur tour eu un impact important sur les pays occidentaux et surtout européens. En effet, dans les trois dernières années, la France a connu 14 attaques terroristes (Seelow, Dahyot et Baruch, 2018). L'exemple de la France est particulièrement important, puisque les personnes rencontrées lors de cette recherche comparaient souvent les approches suisse et française quant à la lutte au terrorisme et le respect des droits et libertés à cet égard. Suite aux attaques au Bataclan et au Stade de France, l'état d'urgence a été instauré en France. L'état d'urgence est un mécanisme juridique exceptionnel renforçant le pouvoir des autorités civiles et suspendant certaines libertés civiles pour une période déterminée. En raison de la nécessité de protéger les citoyens de

nouvelles attaques, l'état d'urgence fait de l'exécutif le plus puissant des acteurs et relègue le pouvoir judiciaire au second plan (de Massol de Rebetz et van der Woude, 2019). Or, étant donné que l'état d'urgence ne peut être gardé de manière indéfinie, l'État français a procédé à deux réformes législatives intégrant certaines mesures notoires de ce mécanisme juridique dans le droit commun (Vie Publique, 2017 cité dans de Massol de Rebetz et van der Woude, 2019). Cette inflation de législations antiterroristes fortement inspirées des mesures de l'état d'urgence suggère que l'administration française s'est habituée à ses pouvoirs exorbitants et ne peut plus s'en passer (Hennette-Vauchez et Slama, 2017). Or, ces mesures semblent approfondir la logique préemptive, exceptionnelle et d'exclusion de la législation antiterroriste française – et des autres pays concernés – selon laquelle les sujets potentiellement dangereux doivent être identifiés le plus tôt possible comme étant « l'ennemi » afin d'être détenus (de Massol de Rebetz et van der Woude, 2019).

Ainsi, le modèle français peut être qualifié de préemptif. La préemption est l'élément constitutif du pré-crime, ce dernier impliquant le fait de cibler les crimes anticipés et procéder comme s'ils s'étaient déjà produits (Wilson et McCulloch, 2015). Il importe de mentionner que la lutte antiterroriste est à l'origine de la raison d'être de cette logique du pré-crime. Ainsi, la préemption va plus loin que la prévention, les acteurs de sécurité considérant que les menaces en question nécessitent des interventions en amont et aussi précoces que possible. En effet, alors que la prévention implique la limitation d'un événement futur, la préemption, à l'inverse, produit l'avenir contre lequel elle prétend agir, transformant ainsi la relation entre le crime et le châtement et ayant des implications profondes pour la sécurité, la justice et la société (Wilson et McCulloch, 2015). Par conséquent, Cassia (2017 cité dans de Massol de Rebetz et van der Woude, 2019) craint un déclin progressif de l'état de droit dans la République française, où la protection de l'ordre public l'emportera sur la protection des libertés civiles au rythme de l'adoption et de la mise en place de législations antiterroristes.

Un autre élément important à prendre en considération concerne le fait que la population ne sera pas soumise à ces mesures de manière égale. En d'autres mots, seules les personnes jugées dangereuses, notamment en ce qui concerne leurs pratiques religieuses et les personnes avec lesquelles elles sont en contact, seront visées par les autorités administratives – la communauté musulmane étant ainsi sur première place dans de nombreux pays occidentaux (Bartlett et Birdwell, 2010; de Massol de Rebetz et van der Woude, 2019; Lowe, 2011). Cette évaluation de la dangerosité transforme ces personnes en ennemis « potentiels » pour lesquels une surveillance et une neutralisation sans la nécessité de poursuites concrètes accompagnées des garanties procédurales nécessaires sont justifiées (de Massol de Rebetz et van der Woude, 2019). Ainsi, les technologies de surveillance accompagnant ces nouvelles mesures législatives, utilisées dans le cadre du *policing* préemptif, mènent à un tri social, se traduisant par le profilage de l'identité des personnes en catégories d'inclusion et d'exclusion formées sur la base de données informatives grâce auxquelles les autorités compétentes appliquent et naturalisent les inégalités sociales (Monahan, 2006; van Brakel et de Hert, 2011). Même en essayant de déplacer les définitions de la suspicion ou de l'altérité vers les schémas comportementaux afin d'éviter les préjugés raciaux, le problème relativement à la surveillance ainsi que les implications en matière de cohésion sociale demeurent. En effet, en procédant de la sorte, tout le monde commence à devenir suspect, augmentant davantage la méfiance au sein des sociétés (van Brakel et de Hert, 2011).

De larges pouvoirs conférés à la police pour arrêter et fouiller peuvent aussi engendrer de la méfiance, de la résistance, un sentiment d'insécurité et de la réticence à coopérer de la part de la population (House of Lords, 2009 cité dans van Brakel et de Hert, 2011). En outre, ceci peut fournir un outil de propagande à des groupes radicaux ainsi que mener à l'aliénation de certaines communautés, contribuant ainsi à la problématique de la radicalisation (Fenwick, 2010). Par conséquent, dans son

rapport *Surveillance : Citizen and the State*, la Chambre des Lords du Royaume-Uni recommande aux gouvernements de délaissier certains types de surveillance, dont celle secrète, celle de masse superflue et celle sans consentement¹, qui réduisent la confiance de la population en sa police et en son État (House of Lords, 2009 cité dans van Brakel et de Hert, 2011). En effet, la confiance de la population desservie est un aspect crucial du travail policier, permettant à la police de combattre le crime et d'aider la population de manière efficace (Brown et Reed Benedict, 2002).

En résumé, les outils légaux antiterroristes discutés ci-dessus posent de nombreux problèmes en termes de libertés et de droits fondamentaux puisqu'ils reflètent une nouvelle vision de la sécurité nationale, qui repose sur la peur générée par le terrorisme pour justifier une « sécurité » plus vague et large, selon laquelle de plus en plus de personnes peuvent être définies comme présentant une menace et des risques de sécurité (de Goede et Sullivan, 2016; Force et Roach, 2015).

1.3. Prévention

Au cours de ces dernières décennies, plusieurs tendances ont été observées en matière de maintien de l'ordre, dont la fragmentation du paysage policier, le rôle croissant des technologies de surveillance et l'émergence de modèles de police de plus en plus orientés vers la prédiction (van Brakel et de Hert, 2011). Avant de continuer avec le domaine de la prévention, il est important tout d'abord de noter qu'au sein de la littérature, une distinction importante s'opère entre deux types de *policing*. La basse police fait allusion à une police traditionnelle et réactive, qui traite de crimes qui affectent les individus directement. De l'autre côté, la haute police vise les crimes à un niveau macro, qui sont considérés comme une menace pour la société en général (Bayley et Weisburd, 2009; Lowe, 2011). Dans cet ordre d'idées, Brodeur (2007) affirme que la raison d'être de la haute police est la

¹ Voir note explicative à la fin du présent travail pour les définitions de ces types de surveillance.

protection de la sécurité d'une nation contre diverses menaces telles que le terrorisme. Toutefois, l'imprévisibilité étant une des caractéristiques de ce type d'attaques, le risque du terrorisme n'est pas calculable. De plus, les objectifs terroristes peuvent s'organiser sur le long terme, dévoilant ainsi très peu d'informations sur le réseau terroriste jusqu'à l'arrivée du moment de l'action. En conséquence, appliquer les notions relativement aux réseaux de drogues par exemple à la problématique du terrorisme risque de ne pas donner les résultats espérés (Morselli, 2005 cité dans Forst, Greene, et Lynch, 2011). Ainsi, le calcul du risque est dans ce cas remplacé par un calcul de probabilité accompagné d'une surveillance accrue et d'une préparation pour le pire (Bartlett et Birdwell, 2010; Bonelli et Ragazzi, 2014; Leman-Langlois, 2007).

Opérant sur un même territoire, une tension et une concurrence se sont développées entre les demandes et les perspectives de la basse et de la haute police, que ça soit en contexte européen ou américain (Brodeur et Ocqueteau, 2011; Lambert et Pearson, 2017). D'un côté, la basse police vise une approche qui se concentre davantage sur le rapport avec la population. De l'autre côté, la haute police est plus intransigeante et revendique l'adoption de politiques lui permettant une plus grande lutte contre le terrorisme. Or, pour le maintien de la légitimité policière et pour rendre le travail contre-terroriste plus efficace, il est nécessaire de concilier ces deux types de *policing*. Un des aspects de cette conciliation concerne le renseignement qui est généré par la haute police et ce qui peut être considéré et utilisé comme preuve par la basse police dans le cadre des enquêtes criminelles. Il s'agit d'un réel défi pour les décideurs, tel que l'a illustré la commission canadienne de 2006 qui visait l'enquête bâclée réalisée à l'endroit de l'attentat de 1985 du Vol 182 d'Air India. Par conséquent, souligner l'interdépendance entre la basse police et la haute police est la première étape vers une conciliation entre ces deux types de *policing* et leurs pratiques (Brodeur et Ocqueteau, 2011; Lambert et Pearson, 2017).

1.3.1. Police de quartier

En ce qui concerne la prévention qui est faite par la basse police, Clarke et Newman (2007) et Lambert et Pearson (2017) mettent de l'avant la police de quartier, affirmant que celle-ci offre la meilleure opportunité pour le renseignement communautaire en matière de contre-terrorisme. En effet, selon Bayley et Weisburd (2009), les stratégies de police communautaire sont critiques dans la prévention du terrorisme puisque la police est en constant contact avec les personnes habitant ces communautés. À cet effet surgit une recommandation proposée par ces auteurs ainsi que par Henry (2013), soit de former les policiers à reconnaître les signes précurseurs des activités terroristes. De plus, par le biais de la police communautaire, la police peut gagner la confiance des communautés aliénées (Lambert et Pearson, 2017). Or, les choses ne sont pas aussi simples qu'elles paraissent à première vue sur le terrain. Cette confiance est fragile et, comme soutiennent Lambert et Pearson (2017) en traitant de la situation de la communauté musulmane de Londres, sans le respect des croyances, un déficit de confiance se forme entre la police et la communauté, ce qui inhibe un travail contre-terroriste efficace et crée des ouvertures que peuvent exploiter les groupes extrémistes. De plus, traiter continuellement ces groupes à travers les prismes de l'Islam et du terrorisme est contre-productif puisque cela réduit de façon simpliste les identités des personnes en les catégorisant comme un groupe spécial ou séparé de la société (Bartlett et Birdwell, 2010).

Ainsi, la police communautaire, des formations aux policiers et le respect des croyances de la communauté desservie sont présentés comme des recommandations qui pourront servir de base pour de meilleures pratiques (Clarke et Newman, 2007; Lambert et Pearson, 2017). De l'autre côté, soulignant que la communauté musulmane est souvent visée lorsqu'on parle de terrorisme et de radicalisation, Bartlett et Birdwell (2010) proposent qu'au lieu de se concentrer sur la communauté musulmane dans son ensemble, il faudrait plutôt se concentrer sur les cas spécifiques d'individus

soupçonnés d'avoir l'intention de s'engager dans des activités terroristes, peu importe l'idéologie à laquelle ils adhèrent. Il faut donc dépasser les stéréotypes reliant le terrorisme contemporain au djihad. Par exemple, l'extrême droite est très active et se structure davantage depuis quelques années à la fois en Europe et en Amérique du Nord, posant ainsi une menace de plus en plus importante (Centre international pour la prévention de la criminalité, 2015; Khosrokhavar, 2014; Scrivens et Perry, 2017).

Toujours dans une perspective de prévention se trouvent les aspects des politiques et des objectifs qui sont importants à aborder lorsqu'on traite de police de proximité et du renseignement provenant de la part de la population. Selon Ragazzi (2017), la sécurisation de la politique sociale devient de plus en plus primordiale en matière de contre-terrorisme. L'auteur affirme que cette politique implique un usage plus important d'acteurs sociaux (docteurs, professeurs, etc.) dans une logique de sécurité et de contrôle social, en vue de lutter contre le terrorisme et la radicalisation. Or, comme soutenu par Lowe (2011), le contre-terrorisme n'est pas constitué seulement de la surveillance de certaines cibles d'une population; toute la population considérée comme étant à risque en matière de terrorisme est ciblée. Cet aspect est important de par ses implications. En effet, ces politiques et objectifs en contre-terrorisme et contre-radicalisation ont un impact sur la cohésion de la communauté et peuvent propager des préjugés raciaux. Cela mène à une hiérarchisation des citoyens (Ragazzi, 2017) et à une aliénation d'alliés potentiels dans les communautés considérées comme étant à risque (Lambert et Pearson, 2017). Enfin, en dépit de l'existence d'une panoplie d'outils de surveillance technologique, l'usage de sources humaines et d'infiltrateurs demeure l'essence même de la haute police (Brodeur et Ocqueteau, 2011). Tel que soutiennent Brodeur et Ocqueteau (2011) en se basant sur les archives de la Stasi d'Allemagne d'Est, l'usage de sources humaines est non seulement l'instrument de surveillance le plus intrusif, mais il est aussi « le plus destructeur du tissu

social, puisqu'il se nourrit de trahison et engendre la suspicion mutuelle et la démoralisation » (Funder, 2003 cité dans Brodeur et Ocqueteau, 2011, p.231).

1.3.2. Renseignement

Le renseignement est un phénomène historique qui a depuis longtemps occupé une place singulière au sein de l'État et de ses politiques, ayant ainsi un impact sur la police, l'action militaire et la politique étrangère. Tout en étant un outil placé au cœur des dispositifs et des politiques étatiques de sécurité, le renseignement représente aussi une menace, de nombreux acteurs non étatiques, tels que des mafias, des organisations criminelles internationales et des organisations terroristes, développant à leur tour des capacités d'espionnage (Chopin et Oudet, 2016). Le principal changement dans les priorités du renseignement du 21^e siècle a été le rôle accru à la lutte antiterroriste depuis les événements du 11 septembre 2001. Au milieu des années 1970, seulement 7.5% des ressources du MI5 (Military Intelligence, Section 5), le service de renseignement responsable de la sécurité intérieure du Royaume-Uni, étaient dédiées à la lutte contre le terrorisme. À la fin de la première décennie du 21^e siècle, 75% des ressources du MI5 étaient consacrées à la lutte contre le terrorisme islamiste et les dissidents républicains irlandais (Andrew, 2009; Taylor, 2002).

La réflexion pour l'instauration du modèle policier d'*intelligence-led policing* a débuté dans les années 1990. Or, ce n'est qu'après le 11 septembre que la police guidée par le renseignement a pris de l'ampleur au niveau mondial et est aujourd'hui préconisée par les principales organisations policières en Amérique du Nord et au Royaume-Uni (McGarrell, Freilich et Chermak, 2007). L'*intelligence-led policing* préconise une utilisation massive des technologies de l'information de même que des méthodes d'analyse dans le but de mieux identifier les cibles criminelles prioritaires et donc l'environnement criminel afin de saisir les opportunités d'intervention et choisir les stratégies

ou les tactiques les plus efficaces pour agir (Tilley, 2003; Lemieux, 2005a). Ce modèle présente à la fois des avantages, des problèmes et des obstacles. En termes d'avantages, il offre tout d'abord une flexibilité dans le choix des tactiques et pourrait s'avérer tout aussi efficace en tant que modèle de prévention du terrorisme qu'en tant que modèle permettant de résoudre des problèmes quotidiens de criminalité dans les quartiers et les communautés (Ratcliffe, 2016). Ce modèle s'écarte ensuite des problèmes éthiques liés à l'utilisation de confession en interrogatoire policier en privilégiant les écoutes électroniques, les délateurs et les informateurs¹. Enfin, le modèle d'*intelligence-led policing* encourage la collaboration entre les détectives, les policiers en uniforme, les employés civils et les agences non policières (Maguire, 2000). En ce qui a trait aux problèmes, l'implantation de ce modèle est très difficile (Ratcliffe, 2016). En effet, les obstacles de la mise en application peuvent être de nature technique ou provenir de la nature même du renseignement, de la rationalité des acteurs qui évoluent dans ce domaine, de la structure organisationnelle des services de police et de la culture des organisations policières (Lemieux, 2005a; Sheptycki, 2004a, 2004b). Une autre crainte reliée à l'usage du *intelligence-led policing* est que la police adopte un modèle commercial qui met davantage l'accent sur l'utilisation d'informateurs confidentiels (à des fins stratégiques de planification) et de surveillance physique et électronique. En effet, malgré le fait que la police a une longue tradition d'utilisation d'informateurs, l'usage croissant d'informateurs payés a été remis en question en raison des coûts-bénéfices qui l'accompagnent et en raison des considérations morales reliées à cet usage (Ratcliffe, 2016). Enfin, afin d'arriver à une implantation réussie du modèle de la police guidée par le renseignement et dépasser les difficultés habituelles reliées au modèle, les réformes mises en place dans les organisations doivent dépasser les simples changements structurels. Il faut générer les conditions nécessaires pour l'intégration de ce modèle, soit une culture du renseignement, une

¹ Ces moyens n'étant pas à leur tour exempts des considérations éthiques, bien sûr.

spécialisation accrue du personnel et un aplanissement des contraintes organisationnelles (Lemieux, 2005a).

Le renseignement criminel possède des finalités tactiques et stratégiques qui sont à la fois complémentaires et distinctes. S'intéressant aux délinquants, à leur réseau de contacts, à leurs activités, aux capitaux détenus et aux autres informations personnelles, le renseignement tactique est nominatif et permet de mieux connaître une cible criminelle dans une fenêtre de temps rétrécie. De l'autre côté, le renseignement stratégique vise la création de connaissances relativement à un problème de sécurité. Ainsi, de manière générale, le renseignement stratégique oriente le processus décisionnel selon les objectifs organisationnels (Lemieux, 2005a). Cela dit, Lemieux (2005a) fait ressortir deux éléments importants quant à l'analyse et à l'utilisation du renseignement. Dans un premier temps, le renseignement criminel est une activité qui est sensible aux valeurs, aux croyances et aux rationalités des personnes évoluant dans ce domaine. Dans un second temps, afin de juger le niveau de réussite du modèle de la police guidée par le renseignement, l'attention ne doit pas être portée sur le nombre de perquisitions, d'arrestations et de condamnations, mais bien par la qualité des connaissances générées et la capacité d'apprentissage à partir de celles-ci (Chopin et Oudet, 2016; Lemieux, 2005a).

Cela dit, une dernière proposition vise à rendre plus efficace le travail de policier. Elle concerne l'amélioration du partage de renseignements entre les policiers et différentes agences, dont celles de sécurité publique et du secteur privé. En effet, il est important que la police travaille conjointement avec le secteur privé puisque c'est celui-ci qui gère la majorité des cibles potentiellement visées par les terroristes (Clarke et Newman, 2007). Or, pour surmonter les barrières de communication actuelles et permettre que le renseignement nécessaire à la prévention du terrorisme circule, un

changement important des structures de communication interagences s'impose afin de faciliter le flux d'information (Henry, 2013).

En effet, tout comme pour la basse police, le partage des renseignements représente aussi un problème important pour la police axée sur le renseignement. L'obstacle le plus grand à ce partage est, selon Clarke et Newman (2007), la nature humaine. Selon ces auteurs, les enquêteurs ont tendance à garder leur information jalousement, surtout dans les premières étapes d'une enquête. De son côté, Sheptycki (2004a) identifie onze pathologies organisationnelles des systèmes de renseignement policiers relativement au partage des informations. Parmi celles-ci, les pathologies les plus pertinentes dans le cadre de la présente recherche sont l'*intelligence overload*, qui implique que de l'information obsolète et vieille encombre l'environnement de l'information; l'*institutional friction*, qui est d'origine structurelle et qui ne se limite pas au contexte interinstitutionnel; l'*intelligence-hoarding and information silos*, cette dernière pathologie faisant référence à l'information sur certaines problématiques de criminalité qui a tendance à monter hiérarchiquement au lieu de se distribuer verticalement; le *defensive data concentration*, qui résulte de diverses pressions et qui implique de se concentrer davantage sur une problématique de criminalité; enfin, les *occupational subcultures*, faisant référence aux diverses cultures entre diverses classes d'employés ou organisations et aux conséquences qui découlent des frictions entre ces cultures.

Toujours en matière de haute police, il existe divers types de renseignements, dont le renseignement humain (HUMINT) et celui d'origine électromagnétique (SIGINT), desquels traite le plus la littérature en matière de renseignement et de police. Or, il existe de nombreux débats quant à l'efficacité de ces types de renseignements. Le SIGINT (*signal intelligence*) peut être défini comme étant le renseignement dérivé de l'interception, de l'analyse et de l'exploitation paramétrique d'émissions de communications étrangères et d'émissions radioélectriques (Aid et Wiebes, 2001).

Aid et Wiebes (2001) relèvent diverses qualités du SIGINT. Parmi celles-ci, les auteurs soutiennent que contrairement au HUMINT qui ne peut jamais être libre des biais et des perceptions de ses sources, l'objectivité et la fiabilité du SIGINT sont excellentes, mais bien sûr loin d'être parfaites. De plus, contrairement à d'autres sources, certains types de *signal intelligence* peuvent être autonomes sans besoin d'analyses ou de corrélations additionnelles avec d'autres sources. Les auteurs soutiennent aussi que le potentiel du SIGINT dépasse celui de tous les autres types de collecte de renseignement. Enfin, le SIGINT est une technique de collecte qui est passive et qui s'effectue généralement à l'insu de la cible (Aid et Wiebes, 2001). De son côté, Dahl (2011) affirme que le HUMINT (*human intelligence*) est beaucoup plus efficace que le SIGINT. D'après l'auteur, la sagesse conventionnelle qui soutient que le renseignement échoue à cause des analystes qui ne sont pas capables de « relier les points » est fautive, venant ainsi à l'encontre d'un aspect clé de la police axée sur le renseignement (Clarke et Newman, 2007). Plutôt, selon Dahl (2011), l'élément déterminant réside dans l'information concernant les complots que reçoivent la police et les services de renseignement. Ainsi, selon l'auteur, les complots terroristes ne sont pas perturbés grâce aux analystes ayant la capacité de détecter des indices subtils qui relient des fragments de données à des terroristes, mais plutôt lorsque les organisations policières obtiennent du renseignement très précis de nature domestique. Ceci soulève un débat intéressant, car cela indique que le renseignement le plus pertinent au démantèlement de complots terroristes n'est pas obtenu grâce à des pratiques exotiques d'espionnage et de renseignement étranger, qui ont tendance à dominer les discours sur le renseignement et le terrorisme, mais plutôt grâce au renseignement domestique. Se situant entre ces deux perspectives polarisées, Leman-Langlois (2005) reconnaît les forces de ces deux types de renseignements et soutient que le SIGINT peut prendre le relais là où le HUMINT devient trop risqué. En ce qui a trait aux résultats de la présente étude, les divers participants interviewés accordaient une attention particulière au renseignement humain.

En outre, en analysant 176 complots terroristes sur des cibles américaines qui ont été contrecarrées, Dahl (2011) relève plusieurs meilleures pratiques en matière de contre-terrorisme qui ont porté fruit. En premier lieu se trouve l'usage de sources de renseignement multiples qui augmente les chances de détection de complots et qui permet aussi une plus grande collecte d'informations pertinentes. En deuxième lieu, l'auteur mentionne qu'avant de passer à l'arrestation, les policiers devraient attendre jusqu'à ce que le complot détecté soit assez développé, notamment à la suite de l'acquisition des armes, question de maximiser les chances de traduction en justice. En troisième lieu, l'auteur affirme que la coordination entre la police fédérale et celle locale, ainsi que la combinaison du renseignement national avec des pratiques d'enquête policière, dont l'écoute électronique et les recherches physiques, maximisent les chances de contrecarrer des complots terroristes (Bayley et Weisburd, 2009; Dahl, 2011; Donnermeyer, 2013; Henry, 2013).

1.4. Intervention

La troisième partie de cette recension a pour objectif de traiter de l'intervention et de la mitigation en contre-terrorisme. Pour débiter avec la basse police, Bayley et Weisburd (2009) soutiennent que le contre-terrorisme va au-delà de la haute police. En effet, de par son devoir d'intervenir et de mitiger la situation en cas d'attentat, la basse police est directement impliquée en contre-terrorisme. Par ailleurs, l'intervention dépend de nombreux acteurs. Ainsi, afin d'améliorer celle-ci, Henry (2013) soutient que les différentes agences de police et de sécurité publique desservant le même territoire doivent planifier ensemble le système d'entraînement, celui de commandement et de contrôle, ainsi que le protocole de réponse. Dans le même ordre d'idées, en examinant les problèmes reliés à l'état de préparation pour une intervention contre-terroriste en prenant le cas des policiers de l'Ohio aux États-Unis, Donnermeyer (2013) identifie trois besoins. Le premier besoin réside dans l'obtention de l'équipement nécessaire pour répondre à un attentat et pour se protéger, élément directement lié au

financement de l'État. Le deuxième souligne celui de formations certifiées, ayant pour but l'enseignement des meilleures pratiques en matière d'intervention contre-terroriste. Quant à lui, le troisième vise à mettre en place des politiques claires établissant comment procéder lors d'une intervention. Ces différentes recommandations rapportées par les auteurs peuvent être transposées en de meilleures pratiques, ayant pour but d'améliorer l'intervention contre-terroriste, ainsi que la mitigation.

Au demeurant, un débat se dresse en matière de contre-terrorisme, qu'il s'agisse des moyens de prévention ou d'intervention. Tandis que l'État justifie de larges sommes d'argent injectées dans la lutte au terrorisme, Chowdhury et Fitzsimmons (2013) insistent sur la faible probabilité du risque d'attentat terroriste. Selon les auteurs, les pratiques contre-terroristes sont certes efficaces, mais ne sont pas efficientes, puisque l'État a tendance à exagérer son intervention. À cet effet, les auteurs offrent une recommandation particulièrement intéressante, soit de concevoir le contre-terrorisme comme une allocation de ressources rares, ayant d'autres utilisations viables. Ainsi, il faudrait remettre en question le risque du terrorisme avec les coûts sociaux rattachés et répartir les ressources en conséquence. Dans le même ordre d'idées, selon l'étude et les calculs réalisés par Stewart (2010), il a été constaté que, sauf si les probabilités de la menace terroriste sont véritablement élevées, les mesures de protection classiques contre le terrorisme ne sont guère rentables.

Enfin, l'état des connaissances concernant les meilleures pratiques de la basse et de la haute police, autant en matière de prévention que d'intervention et de la mitigation reste morcelé, d'où le besoin de mener plus de recherches sur ces sujets. De plus, on observe aussi au sein de la littérature la présence de diverses opinions, certaines contradictoires, notamment quant au renseignement, aux pratiques qui sont les plus efficaces en matière de lutte contre-terroriste, la place même de la prévention, ainsi que celle des policiers de terrain et, enfin, l'impact des législations antiterroristes

sur les libertés et les droits fondamentaux. Pour ce qui en est de la basse police, outre des mesures reliées à la police communautaire et au *intelligence-led policing* pouvant être efficaces dans la diminution de la radicalisation par exemple (Lambert et Pearson, 2017), il est difficile de confirmer avec certitude l'efficacité des mesures antiterroristes mises en place, à la fois parce que cela implique une mise en application de celles-ci lors d'un attentat ainsi qu'une évaluation post-événement. De plus, seul un petit sous-ensemble des stratégies et des interventions sont réellement évaluées (Lum, Kennedy et Sherley, 2006). Ainsi, si un pays n'a pas connu d'attentat depuis la mise en place desdites mesures, tel que c'est le cas de la Suisse qui n'a pas connu d'attaque terroriste au 21^e siècle, il est difficile d'évaluer les mesures mises en place, outre le fait d'analyser leur efficacité si elles ont été mises en application et évaluées dans d'autres pays – ceci étant un élément relevé aussi par des personnes interviewées dans le cadre de la présente recherche. En ce qui a trait à la haute police, en ce qui concerne le renseignement et la sécurité nationale, il s'agit d'un milieu très opaque dont les pratiques restent difficiles à étudier, spécialement par un « *outsider* » (Lowe, 2011). Ainsi, de futures recherches devraient être menées afin de combler le vide dans les connaissances académiques mentionnées ci-dessus.

1.5. Problématique

La Stratégie suisse en matière de lutte antiterroriste adoptée par le Conseil fédéral en 2015 précise qu'afin d'atteindre ses objectifs principaux, soit d'empêcher tout acte terroriste sur le territoire suisse ainsi que toute exportation du terrorisme et du soutien au terrorisme à partir de ce territoire, la Suisse doit mettre en place des mesures visant le phénomène de la radicalisation (Office fédéral de la police, 2019). Ainsi, en fin novembre 2018, le Plan d'action national (PAN) de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent a été adopté. Celui-ci propose des mesures de prévention et de réintégration des personnes radicalisées. De plus, il est accompagné d'une révision partielle du Code pénal (CP)

ayant pour objectif de renforcer les mesures de droit pénal destinées à combattre le terrorisme. À cela s'ajoute la loi fédérale sur les mesures policières contre le terrorisme (MPT), qui a pour objectif de compléter le plan d'action national dans les domaines où les mesures de prévention prévues ne seraient pas suffisantes (Office fédéral de la police, 2019; Réseau national de sécurité, 2017). La figure à l'Annexe I illustre comment s'imbriquent les trois projets.

Dans le contexte suisse, la responsabilité en matière de contre-terrorisme et de contre-radicalisation se distribue selon les trois paliers, soit au niveau fédéral, cantonal et communal. La Confédération assume diverses tâches telles que la défense nationale et les services de renseignement, mais ne possède que des capacités limitées en matière de mise en œuvre, ne possédant pas de police fédérale en uniforme, mais seulement une police judiciaire fédérale (FEDPOL) qui s'occupe de l'échange d'information avec les cantons et avec ses partenaires internationaux. La responsabilité primaire en matière de sécurité intérieure, donc la police, revient aux cantons. En effet, la Confédération a mis en place de nouvelles tâches et services qui doivent être assumés par les cantons, qui peuvent à leur tour les déléguer aux municipalités, pour collecter les informations dont le Service de renseignement de la Confédération a besoin afin d'assurer la sécurité intérieure. Le niveau communal participe à la politique de sécurité en tant qu'unités autonomes dotées de tâches subsidiaires et en tant que collectivités de droit public cantonal décentralisées (Jacot-Descombes et Wendt, 2013). Ainsi, si l'on se rapporte à Brodeur (2007), FEDPOL peut être qualifié de haute police, alors que les forces policières cantonales incarnent à la fois la haute police, de par le travail de renseignement qui y est mené, et surtout la basse police, de par leur travail de police plus traditionnelle ayant pour objectif l'application de la loi. Ainsi, en matière de lutte contre le terrorisme, les polices cantonales doivent être capables d'agir à la fois en amont, via le travail de renseignement qui est fait, pendant, dans

l'éventualité d'un attentat et a posteriori, afin de gérer la crise, informer la population et rassurer cette dernière à la suite d'un événement.

Bien que la Suisse ait été plus à l'abri de ce type d'attaques contrairement à d'autres pays, la pertinence sociale d'étudier ce phénomène demeure. En effet, le gouvernement investit de plus en plus d'argent pour lutter contre le terrorisme et la radicalisation. À titre d'exemple, le plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent a bénéficié d'un investissement de cinq millions de francs sur une période de cinq ans (Conseil fédéral, 2017). De plus, un attentat est difficile à prévoir et peut non seulement entraîner des dégâts importants à plusieurs niveaux, mais peut aussi avoir le pouvoir d'ébranler le sentiment de sécurité de la population entière. Or, les connaissances académiques concernant les pratiques de prévention et de lutte efficaces en matière de terrorisme et de radicalisation demeurent morcelées. Il est ainsi difficile de déceler de meilleures pratiques dans le domaine, ce pour quoi il est pertinent de combler les lacunes dans le savoir actuel.

En effet, peu de recherches ont été réalisées au sein de milieux policiers dans l'objectif de cerner la diversité des mesures mises en place et surtout d'identifier les mesures qui sont les plus prometteuses en matière de prévention et d'intervention relativement au terrorisme. Ainsi, à part le fait d'être morcelée, un très grand nombre de recherches portant sur la lutte et la prévention du terrorisme et de la radicalisation par la police demeurent très théoriques. Une des raisons pouvant expliquer cela réside dans le fait que le milieu policier, et surtout celui de la haute police, demeure peu transparent et accessible dans de nombreux pays occidentaux, fait qui retarde le développement d'une perspective critique quant au travail mené dans ce milieu et dans ce cas, quant aux mesures les plus efficaces en matière de contre-terrorisme (Lowe, 2011). De plus, la littérature scientifique portant sur ces sujets est aussi pleine de controverses, de débats ou de contradictions. En effet, on y retrouve la présence de diverses opinions, certaines contradictoires, notamment quant au renseignement, aux

pratiques qui sont les plus efficaces à la fois en matière de prévention et d'intervention, la place même de la prévention, ainsi que celle des policiers de terrain et, enfin, l'impact des législations antiterroristes sur les libertés et les droits fondamentaux.

Par conséquent, le but de cette recherche est de rendre compte et d'analyser les pratiques actuelles en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et la radicalisation au sein d'une organisation policière de niveau cantonal en Suisse, en s'intéressant plutôt aux perceptions des policiers et des cadres afin d'aller au-delà du discours institutionnel de ce que fait la police en matière de contre-terrorisme et de contre-radicalisation. De plus, la présente étude va permettre d'explorer comment les nouveaux enjeux liés à la menace terroriste et celle de la radicalisation affectent le travail des policiers de terrain. Les questions ayant servi de guide pour la présente recherche sont les suivantes :

- I. Quelles sont les pratiques actuelles de prévention et d'intervention en matière de terrorisme et de radicalisation mises en place au sein de la force policière cantonale étudiée dans le cadre de la présente recherche?
- II. Quelle est la perception des policiers et des cadres par rapport aux tactiques et aux stratégies mises en place par cette police quant aux enjeux liés au terrorisme et à la radicalisation?
- III. Quelles améliorations pourraient être apportées à la manière dont cette Police cantonale prévient et lutte contre le terrorisme et la radicalisation?

CHAPITRE II : Méthodologie

L'étude de cas peut être décrite comme une approche de recherche empirique ayant pour objectif l'étude et la description de personnes, de communautés, d'organisations ou de sociétés. Celle-ci se distingue des études basées sur des échantillons par le nombre limité de participants. En conséquence, les résultats de ce type d'approche méthodologique ne peuvent pas être généralisés, raison pour laquelle certains auteurs soutiennent qu'ils seraient déficients sur le plan de la validité interne et externe (Roy, 2009). Or, malgré les diverses critiques adressées à l'endroit de cette approche, une des forces de l'étude de cas réside dans sa capacité à développer une meilleure compréhension d'un milieu en particulier. Ainsi, l'accumulation de diverses études de cas permet de comprendre une réalité et donc entrer dans le processus collectif d'accumulation de connaissances dans un domaine donné. Le cas a donc une valeur intrinsèque dans la production du savoir (Flyvbjerg, 2006; Roy, 2009). L'étude de cas présente donc divers avantages, notamment l'exploration de phénomènes nouveaux ou négligés, la compréhension du contexte et de l'histoire entourant un cas en particulier, combler les lacunes des études par échantillon, apporter des connaissances préthéoriques ainsi que le fait d'être des compléments essentiels aux études par échantillon (Roy, 2009).

Les méthodes de recherche qualitatives sont le plus souvent utilisées dans le cadre des études de cas (Roy, 2009). Subséquemment, dans le cadre de la présente étude, la méthodologie qualitative a été utilisée afin d'explorer l'impact des enjeux relatifs au terrorisme et à la radicalisation en milieu policier. En effet, cette méthodologie permet de ressortir les diverses perspectives et d'élaborer une description approfondie et riche du milieu étudié. En conséquence, les méthodes qualitatives ont été jugées les plus appropriées afin de comprendre les diverses perspectives des interviewés, policiers et cadres de l'organisation policière en question, relativement aux sujets susmentionnés et aller au-delà du discours institutionnel.

2.1. Stage et enquête par dépaysement

Un stage à temps plein d'une durée de trois mois (17 septembre 2018 – 14 décembre 2018) a été effectué au sein de la Division de la Prévention à la criminalité au quartier général d'une force de police cantonale, situé dans une ville suisse, afin de permettre la collecte des données nécessaires dans le cadre de la présente étude. Ladite police cantonale comprend trois corps : les services généraux, la gendarmerie et la police de sûreté. Les services généraux sont composés de policiers et de civils ayant pour objectifs d'assurer la gestion globale du système. La Division de la Prévention à la criminalité, tout comme celle de la Presse et communication et les Ressources humaines, est rattachée au corps des services généraux. De son côté, la gendarmerie a pour objectif d'assurer l'ordre et la sécurité sur le territoire cantonal. Par le biais des gendarmes travaillant principalement sur le terrain, sa mission constitue de faire respecter la loi par l'information, la prévention, la répression, l'assistance et l'aide. Quant à elle, la police de sûreté est chargée des enquêtes concernant la moyenne et la grande criminalité, de la brigade des stupéfiants, de la brigade financière et de la brigade des mœurs.

Cela dit, une période de trois mois a été nécessaire afin de comprendre et se familiariser à la fois avec le travail effectué dans différentes sections de ladite organisation policière, de même qu'avec l'organisation de la sécurité intérieure en contexte suisse, le contexte social et politique du pays et leur impact sur diverses décisions politiques dont celles relativement au contre-terrorisme et à la contre-radicalisation. Le présent travail ne repose donc pas seulement sur l'information obtenue le long des entrevues, mais également sur les connaissances développées grâce au travail effectué dans le cadre du stage, les observations participantes et la prise de notes régulière. Une immersion dans le milieu et une participation active à diverses activités quotidiennes, telles que des réunions, des événements organisés et des rencontres, ont donc été nécessaires pour la compréhension du milieu,

du travail qui y est mené et des personnes y travaillant. Ainsi, si l'on se rapporte à Beaud et Weber (2010), la présente étude peut être qualifiée d'une enquête par dépaysement dans laquelle le chercheur s'installe dans un lieu éloigné de son domicile, dans le présent cas, la Suisse, qui l'oblige à couper contact avec son milieu d'origine et à s'immerger dans le milieu enquêté pour une durée assez longue, dans le cadre de la présente recherche un stage de trois mois à temps plein au sein d'une organisation policière de niveau cantonal. En outre, le statut d'*outsider* (étranger) dans le milieu peut présenter divers avantages. En effet, l'obtention du statut d'*outsider* digne de connaissances internes peut fournir à l'ethnographie une perspective différente et des données différentes de celles potentiellement offertes par le statut d'*insider* (Bucerus, 2013). De plus, contrairement à la position d'*insider*, la position d'*outsider*, occupée dans le cadre de la présente recherche, ne permet pas au chercheur de prendre les informations relevées dans le cadre de la recherche pour acquises par le biais du processus de « banalisation ». En effet, être un *outsider* qui ne possède pas d'importantes connaissances sur le milieu implique un apprentissage constant de nouvelles informations (Beaud et Weber, 2010).

2.2. Observations participantes et journal de bord

Durant ce stage, des observations participantes ont été effectuées et un journal de bord a été tenu, tel que conseillé par Beaud et Weber (2010). Celui-ci était composé d'entrées d'informations quotidiennes datées. Le travail quotidien réalisé au sein de cette force policière cantonale y était inscrit, de même que les nouveaux apprentissages sur l'organisation policière. De plus, ce journal comprenait aussi de l'information concernant les personnes rencontrées, le contexte politique suisse, les coutumes, des éléments du contexte social marquants et différents ainsi que certaines impressions et perceptions personnelles considérées comme pertinentes. De la sorte, les observations notées et leur analyse ont permis une meilleure compréhension de l'organisation policière sous ses divers

angles, dont ceux concernant le travail qui y est mené, la vision des personnes rencontrées et les valeurs partagées, de même que les interactions entre diverses personnes travaillant au sein de cette organisation.

2.3. Entretiens et participants

Afin de mieux creuser les perspectives et les opinions des employés de ladite Police cantonale quant aux sujets du terrorisme, du contre-terrorisme, de la radicalisation et de la contre-radicalisation, la réalisation d'entretiens semi-dirigés a été un aspect clé de la présente recherche. En effet, si l'on se rapporte à Weiss (1995), l'entrevue qualitative permet un gain en cohérence, en profondeur et en densité, par le biais du matériel fourni par chaque répondant. En effet, l'objectif des entrevues n'est pas de dériver des faits ou des lois scientifiques, mais plutôt des interprétations (Warren, 2002). Avant d'enchaîner avec les détails relativement aux entretiens réalisés, il importe de mentionner qu'en ce qui concerne l'éthique en recherche, plusieurs éléments ont été pris en considération étant donné que la présente étude a été menée au sein d'une institution policière.

Comme mentionné, les entretiens ont été un point crucial de la présente recherche. Ceux-ci ont permis de cerner la vision de chacune des personnes interviewées. La grille d'entretien et donc les entrevues ont été divisées en six sections, l'introduction (1), ayant pour objectif d'apprendre à connaître le cheminement et les responsabilités de chaque interviewé, la mise en contexte (2), cherchant à comprendre le contexte actuel en Suisse en matière de terrorisme et de radicalisation, le terrorisme (3), explorant les moyens de prévention et d'intervention du terrorisme mis en place par la Police cantonale en question, la radicalisation (4), explorant la prévention et l'intervention en matière de radicalisation, l'aspect terrain (5), cherchant la perspective des policiers de terrain sur l'impact de ces enjeux sur leur travail et enfin la conclusion (6). La grille d'entretien peut être consultée à l'Annexe

II du présent travail. Avant de débiter les entretiens, l'autorisation de divers cadres responsables de différentes sections de l'organisation policière a été obtenue.

Six cadres et hauts gradés ont été interviewés dans le cadre de la présente recherche de même que six policiers travaillant le terrain, menant à un total de douze participants. Les participants provenaient de différents secteurs de l'organisation policière dont l'État-major, le renseignement, la gendarmerie, la presse et communication, l'équipe FLAG (Force Légère d'Appui à la Gendarmerie), le DARD (Détachement d'Action Rapide et de Dissuasion), un poste de gendarmerie de montagne et deux postes de gendarmerie communaux. Les entrevues ont duré entre une et deux heures dépendamment des participants.

En ce qui a trait aux caractéristiques des participants, une participante était de sexe féminin et onze de sexe masculin. Leur âge se situait approximativement entre la trentaine et la cinquantaine. Leurs formations et parcours étaient très variés outre l'école de police. Toutes les personnes interviewées ont offert une excellente collaboration. La grande majorité des interviewés se sont détachés de la perspective institutionnelle et ont partagé leur vision, aussi critique soit-elle. Les participants ont répondu à l'ensemble des questions du mieux de leurs connaissances. Les thématiques du terrorisme et de la radicalisation étant sensibles et sujettes à des règles très strictes de confidentialité, certains cadres ont mentionné ne pouvant pas donner beaucoup de détails par rapport à certaines questions. Afin de rester à la fois attentif lors des entretiens de même que fidèle aux paroles des interviewés, toutes les entrevues ont été enregistrées avec le consentement de chacun des participants. En effet, l'utilisation de ce moyen permet, selon Beaud et Weber (2010), une écoute attentive et une vigilance accrue durant l'entretien, le chercheur n'ayant pas le stress à tout noter sur le coup. À la suite de chaque entretien, un résumé de la situation de l'entretien a été rédigé, en notant la relation entre la

chercheuse et le participant, le déroulement de l'entretien, le niveau d'aisance des deux parties et les premières impressions concernant l'entretien et l'information obtenue.

2.4. Analyse des données

Une fois les entretiens réalisés, leur analyse a été effectuée tout d'abord selon le modèle proposé par Beaud et Weber (2010). En effet, les auteurs proposent de lister les entrevues selon leur intérêt, leur pertinence et leur richesse en information. La prochaine étape a été la transcription des entretiens. Une fois retranscrits, les entretiens ont été relus et annotés à nouveau afin de procéder à une deuxième analyse préparatoire des données ayant pour objectif l'établissement de certains liens préliminaires entre les entretiens et la littérature.

Le cœur de l'analyse réside toutefois dans le codage des entretiens par le biais du logiciel QDA Miner. En se référant à Miles, Huberman et Saldaña (2014), deux catégories de codes ont été employées à l'ensemble des données, soit le *descriptive coding* (codage descriptif), pour les thématiques principales, et le *subcoding* (sous-codage), pour les sous-thématiques. Cette première catégorie de codes implique de résumer en un mot ou courte phrase le sujet de base d'un passage de données qualitatives. La deuxième catégorie, le *subcoding*, est une étiquette de second ordre attribuée à la suite d'un code préliminaire, ayant pour objectif de détailler ou d'enrichir l'entrée (Miles, Huberman et Saldaña, 2014). Le premier code descriptif ayant été identifié est celui de la prévention, auquel on attache les sous-codes de la prévention du terrorisme et celle de la radicalisation. Le second code employé est celui de la radicalisation de manière plus générale. Le troisième code descriptif est le terrorisme, auquel se rattachent cinq sous-codes, soit le terrorisme général, le niveau de la menace terroriste, l'impact médiatique, les outils législatifs et la lutte contre le terrorisme¹. Le quatrième code

¹ Ce *subcode* a été établi en raison du fait que l'expression revenait souvent dans les entretiens, ne faisant pas nécessairement allusion à l'intervention contre-terroriste.

descriptif concerne le renseignement. Cinq sous-codes ont été identifiés, soit le renseignement des policiers de terrain, l'unité de renseignement de la Polcant (police cantonale), le renseignement national et international, l'importance du renseignement et le renseignement offert par la population. Le cinquième code descriptif a trait à l'intervention policière. Enfin, le sixième et dernier code descriptif concerne le travail des policiers de terrain, ayant pour *subcodes* la proximité policière et la relation police-population. Ce codage a été effectué pour l'ensemble des entretiens. Il importe de mentionner que tout le long de l'analyse des données, les premières impressions concernant les éléments analysés ont également été notées. Une fois le codage des entretiens terminé, la récupération des codes individuellement et conjointement a permis l'analyse de l'ensemble des données qualitatives – la récupération conjointe ayant pour objectif l'étude de la relation entre différents codes.

Cela dit, tel qu'illustré ci-dessus, l'analyse des entretiens a permis de formuler un ensemble de thématiques relativement aux sujets du terrorisme et de la radicalisation pouvant être analysées dans la suite du présent travail. Or, seulement certaines d'entre elles ont été traitées en détail dans le troisième chapitre. Les thématiques ont été choisies en fonction de deux critères. Le premier concerne les thématiques qui revenaient le plus souvent dans les entretiens et celles qui étaient les plus sujettes à des discordances dans les opinions des participants. Le deuxième critère a trait aux recommandations. En effet, les aspects du travail policier relativement aux sujets du terrorisme et de la radicalisation qui ne sont pas ressortis des entretiens comme posant de problème dans le cadre du travail n'ont pas été traités en profondeur. Ainsi, les thématiques abordées concernant le terrorisme et de la radicalisation sont la prévention, le renseignement national et international, l'unité de renseignement de la Police cantonale étudiée, le renseignement provenant des policiers de terrain et enfin le travail des policiers de terrain.

2.5. Limites

La principale limite dans le cadre de la présente étude est due au fait qu'aucun membre de la Sûreté de l'organisation policière n'a pu être interviewé, la raison résidant dans le type d'échantillonnage utilisé dans le cadre de cette recherche, soit celui de boule de neige. En effet, certains policiers de ce corps sont spécialisés dans le traitement des enquêtes relativement au terrorisme. Ainsi, leur expertise et vision en matière de terrorisme, de radicalisation, de la menace actuelle, des enquêtes reliées à ces domaines et du cadre législatif actuellement en place en Suisse aurait pu être un apport intéressant et enrichissant pour la présente recherche. En outre, cela aurait pu augmenter le nombre d'experts en matière de terrorisme et de radicalisation interviewés. En effet, seulement quatre participants peuvent être qualifiés de connaisseurs dans le domaine du terrorisme et celui de la radicalisation, deux d'entre eux étant des experts de par leurs fonctions au sein de la Police cantonale étudiée et les deux autres ayant étudié ces phénomènes par intérêt personnel. Cependant, malgré cette limite, la présente étude s'est concentrée principalement sur le travail en amont, et donc moins sur l'intervention et les processus suivant celle-ci, dont les enquêtes. Ainsi, les personnes les plus pertinentes dans le cadre de cette étude ont été interviewées. En effet, la présente recherche jouit de l'opinion d'experts dans la matière ainsi que de l'opinion de policiers travaillant dans un ensemble diversifié de domaines et de sections de l'organisation policière. De la sorte, cette étude contribue à la littérature sur le contre-terrorisme et la contre-radicalisation en milieu policier en creusant les perspectives et les opinions des employés de la Police cantonale étudiée qui sont directement touchés par les aspects ci-étudiés.

CHAPITRE III : Analyse

La présente section a pour objectif d'analyser les résultats obtenus au sein de cette étude. En matière de terrorisme, l'organisation policière étudiée agit sur quatre axes : le renseignement, la prévention, la répression et la gestion de crise. Dans la présente analyse, nous nous concentrerons davantage sur les deux premiers axes, à savoir la prévention et le renseignement, tout en abordant brièvement les deux autres, soit la répression et la gestion de crise. Dans un premier temps, nous aborderons brièvement le niveau de la menace actuellement en Suisse. Dans un second temps, il sera question de la prévention du terrorisme et de la radicalisation, en débutant avec les perceptions des interviewés relativement à la prévention et en enchaînant avec les moyens de prévention relevés par les participants lors des entretiens. Dans un troisième temps, nous enchaînerons avec le sujet du renseignement en abordant le renseignement national et international, le travail de renseignement qui est réalisé au sein de ladite Police cantonale par l'unité de renseignement ainsi que celui réalisé par les policiers de terrain. Dans un dernier temps sera abordé le travail des policiers de terrain.

3.1. Menace terroriste et radicalisation

La présente partie a pour objectif d'aborder le niveau perçu de la menace terroriste par les participants de l'organisation policière de niveau cantonal étudiée, de même que la perception de la menace relativement à la radicalisation. Il est important de traiter du niveau de menace perçu et officiel puisqu'il s'agit d'un élément clé justifiant les mesures mises en place pour combattre lesdites menaces. Ainsi, tel qu'il est ressorti des entretiens, officiellement, la menace relativement au risque d'attentat terroriste en Suisse est cotée comme étant élevée. Cette cotation signifie que les forces policières doivent avoir un haut niveau de vigilance. Officieusement, la menace perçue varie selon les personnes interviewées, policiers de terrain et cadres, certains affirmant qu'ils la perçoivent

comme étant faible, d'autres moyenne, d'autres élevée et d'autres latente. De manière générale, le risque d'un attentat coordonné est considéré comme faible. Le risque d'attaque menée par un loup solitaire toutefois est considéré comme étant plus élevé. L'extrait ci-après cerne cette perspective :

La menace d'un attentat terroriste planifié, orchestré par l'État islamique, nous on la juge plus faible maintenant, parce que l'État islamique a d'autres problèmes que de faire ça [...] [Le risque] est élevé par le problème des loups solitaires parce qu'on ne peut pas tous les monitorer. Ça peut arriver n'importe où (entretien 2).

Cette conception de la menace et du risque associé est compréhensible compte tenu du fait que le dernier attentat coordonné en Suisse, réalisé par le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), a eu lieu en 1970 avec l'explosion de l'avion Convair CV-990 de Swissair, vol 330 (Quillen, 2002). Cependant, une grande partie des attentats qu'a connus l'Union européenne ces dernières années ont été réalisés par des loups solitaires (Seelow, Baruch et Dahyot, 2018).

Malgré sa rareté en contexte suisse, l'extrémisme religieux est considéré comme étant le plus dangereux. En effet, c'est celui qui ressort le plus souvent dans les entretiens, qu'il s'agisse de cadres ou de policiers travaillant le terrain. Entre l'extrême gauche et celle de droite, les participants considèrent l'extrême gauche comme étant plus présente et dangereuse en Suisse. On ne peut pas, toutefois, parler de terrorisme, mais plutôt d'actes de vandalisme et de manifestations violentes. Ainsi, selon les résultats de la présente recherche, l'extrême droite ressort comme étant la moins dangereuse. Ceci est curieux étant donné qu'en Europe et au Canada, l'extrême droite est très active et se structure de plus en plus, posant une menace de plus en plus importante (Centre international pour la prévention de la criminalité, 2015; Khosrokhavar, 2014; Scrivens et Perry, 2017).

Les interviewés ont relevé plusieurs raisons pouvant expliquer, selon certains d'entre eux, le manque d'attentats terroristes en Suisse. On retrouve en premier l'absence d'implication de la Suisse dans les conflits étrangers en raison de sa politique de neutralité (par exemple en Afghanistan, en Irak ou en Syrie). Ceci s'apparente à un des principes antiterroristes fournis par Cusson, James et Hassid (2016)

soutenant qu'au lieu de faire la « guerre au terrorisme » dans des pays étrangers, il est préférable pour un pays de se protéger contre le terrorisme sur son territoire national. On retrouve ensuite comme raison mentionnée par les interviewés la stabilité sociale du pays. En effet, le sentiment d'injustice perçu envers sa propre situation ou celle du groupe auquel l'individu s'identifie – concernant l'expérience du racisme et de l'exclusion sociale – est un des facteurs explicatifs de la radicalisation proposés par plusieurs auteurs (Centre international pour la prévention de la criminalité, 2015; Léman-Langlois, 2007). D'autres raisons énoncées par les participants sont l'éducation, le fait de donner un avenir à la population, l'intégration des immigrants, les banques suisses qui abritent l'argent de certains terroristes ou groupes terroristes et enfin la stabilité économique du pays. En effet, selon certains interviewés, une situation socioéconomique stable et saine va permettre de réduire le nombre de personnes se radicalisant en diminuant le sentiment d'injustice ressenti et en leur donnant un avenir. Cependant, malgré la popularité de l'hypothèse depuis les années 1970, des études récentes illustrent que les indicateurs économiques, tels que la pauvreté, ne sont pas des bons prédicteurs pour les attaques terroristes au sein d'un pays (Leman-Langlois, 2007; Piazza, 2006). Or, ce sont plutôt les indicateurs démographiques et politiques qui seraient des prédicteurs du terrorisme. Plus spécifiquement, les États plus peuplés sont davantage exposés aux risques de terrorisme que les petits États. En effet, une population plus élevée se traduit par un risque plus élevé. De plus, le nombre de partis politiques d'un pays et le parti politique au pouvoir ont à leur tour de l'influence sur les risques d'incidents terroristes (Khosrokhavar, 2014; Piazza, 2006). Ainsi, selon l'étude menée par Piazza (2006), les sociétés plus diverses en termes de démographie ethnique et religieuse, et les systèmes politiques dotés de systèmes multipartites vastes et complexes seraient plus à risque aux attentats terroristes que des États plus homogènes comprenant peu ou pas de partis au niveau national. On observe donc chez les participants la présence d'idées inexactes, de mythes, qui ont été discrédités grâce à des recherches, mais qui continuent néanmoins à exister dans cette organisation policière.

Selon les personnes interviewées, la radicalisation représente une source d'inquiétude. La Police cantonale en question a déjà interpellé des individus en raison du fait qu'ils s'étaient radicalisés à l'extrémisme violent. Ainsi, on réalise qu'il ne s'agit pas toujours d'étrangers, il y en a certes, mais que beaucoup d'entre eux proviennent de la Suisse. Ils sont toutefois en décalage avec le fonctionnement de la société. Il s'agit de personnes qui, selon des participants, ont de la peine à s'intégrer et qui peuvent avoir vécu certains traumatismes, tels que l'éclatement de la famille. Si l'on se réfère aux critères de vulnérabilité établis par le Centre de prévention à la radicalisation de menant à la violence (s. d.) de Montréal, l'isolement social « subi » ou « choisi », une croissance troublée et des épisodes de vie difficiles peuvent être identifiés comme des facteurs de vulnérabilité. Or, la radicalisation est un processus sociopolitique auquel s'ajoutent des mécanismes cognitifs pour lequel la généralisation ou la mise en place de profils types est impossible (Crettiez, 2011). « Le terroriste c'est monsieur madame Tout-le-Monde. Les gens se radicalisent petit à petit et deviennent extrémistes petit à petit et commettent un acte » (entretien 5). Certaines personnes radicales ne basculeront jamais dans l'extrémisme violent, tout comme certains individus présentant tous les facteurs de vulnérabilité ne se radicaliseront jamais (Sedwick, 2010). De plus, un des cadres interviewés a mis l'accent sur l'importance d'être attentif à tous les types de radicalisation menant à la violence. En effet, en dépit de l'attention médiatique sur la radicalisation à l'extrémisme religieux ces dernières années, il ne faut pas perdre de vue que, comme mentionné auparavant, l'extrême droite, par exemple, demeure très active et continue à se structurer de plus en plus sur le territoire européen (Centre international pour la prévention de la criminalité, 2015; Khosrokhavar, 2014). Or, du côté des policiers de terrain, ceux-ci ont de la difficulté à cerner l'ampleur de la problématique au sujet de la radicalisation en contexte suisse. En d'autres mots, les cas de radicalisation étant une information à laquelle peu d'employés de ladite Police cantonale ont accès, les policiers de terrain éprouvent de

la difficulté à établir un portrait juste du niveau actuel de la menace relativement à la problématique de la radicalisation en Suisse.

3.2. Prévention

3.2.1. Perceptions quant à la prévention et la place de l'intervention

Ce qui ressort tout d'abord des entretiens c'est une certaine réticence ou ambivalence chez la plupart des participants à croire que la prévention du terrorisme est possible. Certains affirment ne pas être sûrs que les actes terroristes peuvent être prévenus tandis que d'autres ayant travaillé sur ce type de dossier soutiennent que la prévention est difficile, mais possible et que la police a déjà réussi à prévenir des attaques préparées sur le territoire desservi. Ce premier élément est intéressant de par ses implications. En effet, l'opinion des policiers ne croyant pas que le terrorisme peut être prévenu va à l'encontre de nombreuses recherches traitant de la prévention de ce type d'événement. Ainsi, en raison de la difficulté perçue de la prévention ainsi que de la complexité et l'imprévisibilité des attentats terroristes, sur le terrain, la prévention de ce type d'actes ressort comme un aspect du travail policier qui est plus difficile que le font paraître certains auteurs qui soutiennent que le terrorisme peut être prévenu comme tout autre crime, en s'en tenant à diverses théories criminologiques (Clarke et Newman, 2007; Cusson, James et Hassid, 2016).

Le cadre théorique de la prévention situationnelle repose sur diverses théories ayant trait aux « opportunités », notamment celle des activités routinières, qui stipule que les changements dans les routines de tous les jours peut avoir un impact sur les opportunités criminelles, et celle du choix rationnel, théorie selon laquelle l'humain est un être rationnel qui pèse les coûts et les avantages, les moyens et les fins, et qui ensuite fait un choix. En effet, pour qu'un crime soit commis il faut la convergence dans l'espace et dans le temps des trois éléments minimaux : (1) des délinquants

motivés, (2) des cibles appropriées et (3) l'absence de gardiens compétents (Clarke, 1995; Cohen et Felson, 1979). Or, les théories de la prévention situationnelle ne ressortent pas comme des options entièrement applicables sur le terrain au sujet du terrorisme. Tel que l'indique un participant haut-gradé, il serait impossible de protéger toutes les cibles potentielles. En ce qui concerne l'évolution constante de la menace, le même participant soutient : « Il faut être clair, dès que nous fermerons une porte, ils en chercheront une autre » et plus loin :

Et puis si on commence à faire la liste [des cibles potentielles], ça sera une liste à la Prévert. Et je peux vous dire qu'on va se faire peur. Parce qu'en fait quelle est la limite? C'est juste l'imagination de la personne qui est déterminée. Est-ce qu'on va surveiller tous les points d'eau qui alimentent l'eau potable? Alors qu'il suffit de quelques gouttes de pas grand-chose pour contaminer toute une zone? (entretien 5)

Ainsi, on observe que dans le cadre des attentats terroristes, il est difficile de travailler sur les trois éléments du triangle de la criminalité – des délinquants motivés, des cibles appropriées et l'absence de gardiens compétents. En effet, des cibles intéressantes et surtout accessibles il y en a partout, autant dans les grandes villes que dans les plus petites villes, l'exemple d'un arrêt d'autobus bondé étant un très parlant, offert par un autre participant. Il serait donc impossible de placer un gardien pour protéger chaque cible intéressante. De plus, un délinquant motivé peut trouver des capacités d'attaque *low cost*, puisque, tel que soutenu par un interviewé, quasiment tout peut être utilisé comme arme. Enfin, dans le cas des loups solitaires par exemple, il est très difficile de détecter l'individu – le délinquant motivé – avant le passage à l'acte. Ainsi, il est très difficile de jouer sur la motivation des individus si des cibles intéressantes il y en a en abondance, si on ne peut pas assurer la présence d'un gardien et si on ne peut pas détecter à temps le délinquant motivé. Cela dit, il faut, selon un participant haut gradé, se concentrer sur la menace la plus probable non pas la plus grave.

Avant d'aborder les moyens de prévention mis en place, nous allons brièvement aborder la place de l'intervention puisque, curieusement, celle-ci est très souvent ressortie lorsque les policiers abordaient le sujet de la prévention. Tel que mentionné par un participant :

La répression, on sait faire [...] La gestion de crise on a aussi mis beaucoup de moyens pour gérer les crises terroristes, on se prépare, on fait des exercices [...] Puis après la prévention [...] on en a très peu [d'outils] (entretien 1).

Il est donc intéressant d'observer que, contrairement à la prévention, le sujet de l'intervention en cas d'attentat terroriste est beaucoup plus connu et compris par les policiers interviewés. Ainsi, étant donné que, selon les participants, la Police cantonale est très bien dotée en mesures d'intervention contre-terroristes et que les moyens d'intervention mis en place ressortent même dans la littérature à titre de meilleures pratiques, le sujet de l'intervention ne sera pas traité davantage dans le cadre de la présente recherche.

3.2.2. Moyens de prévention

Divers moyens de prévention ont été relevés par les participants lors des entretiens ainsi que la manière que ceux-ci sont perçus, utilisés et les perceptions quant à leur efficacité. Les moyens en contre-terrorisme et en contre-radicalisation seront présentés et analysés conjointement puisque ceux-ci sont revenus à la fois lorsque les participants traitaient de la prévention du terrorisme que de celle de la radicalisation. Ainsi, une division entre ces différents moyens n'a pu être réalisée sur la base des informations obtenues dans les entretiens.

La pocket card

Parmi les moyens cités par les participants, le premier moyen officiel mis en place par l'organisation en 2015 est une *pocket card*. Celle-ci a été mise sur pied lorsque la problématique relativement à la radicalisation a commencé à prendre de l'ampleur en Suisse. La *pocket card* comporte des

informations de base sur le terrorisme et sur la radicalisation et a été distribuée à tous les policiers de la Police cantonale étudiée. Ceux-ci sont censés l'avoir sur eux en tout temps. On y retrouve par exemple des informations sur les principaux groupes terroristes actifs actuellement, la menace que pose le terrorisme en Suisse et des indices pour une détection précoce des candidats au djihad. Il s'agit d'une carte s'axant plutôt sur le terrorisme djihadiste¹. En effet, former les policiers à reconnaître les signes précurseurs des activités terroristes est une recommandation proposée à la fois par Clarke et Newman (2007), Henry (2013) et Lambert et Pearson (2017) – quoique loin d'être une formation, la *pocket card* recherche ce même objectif. Il est toutefois important de mentionner que sur les six policiers travaillant sur le terrain qui ont été interviewés, un d'entre eux ne connaissait pas la *pocket card*, un autre soutenait que cela lui disait « de quoi » et aucun ne la gardait en tout temps sur lui. On observe donc que les policiers utilisent peu cette carte, ce qui réduit son efficacité.

La helpline

Un deuxième moyen officiel mentionné par les interviewés est la *helpline*, autrement appelée la permanence téléphonique pour la radicalisation qui a été mise en place aux côtés d'un groupe interdisciplinaire ayant pour objectif de traiter les divers cas de radicalisation rapportés. Cette *helpline* revient à la centrale de la police qui par la suite redirige l'appel vers ce groupe lorsqu'il s'agit d'une potentielle situation de radicalisation. La permanence téléphonique est mise à la disposition à la fois de la population et des policiers. Il importe de mentionner que ce moyen a été mis en place à la demande de l'autorité politique cantonale. Cela dit, au sein de l'organisation policière, il y a des avis partagés quant à la nécessité et à l'efficacité perçue de cette permanence téléphonique. Les participants hauts-gradés sont plus critiques par rapport à son efficacité, ayant accès au nombre

¹ Plus d'informations n'ont pas été fournies sur le contenu de cette carte dans le cadre du présent travail pour des raisons de respect pour la sensibilité de ces informations à caractère policier.

d'appels reçus et traités par exemple. Étant peu utilisée à date, un desdits participants a proposé que cette *helpline* soit davantage publicisée afin qu'une plus grande partie de la population prenne connaissance de son existence. De l'autre côté, les policiers travaillant le terrain ont une vision plus optimiste quant à l'efficacité et au potentiel de cette ligne téléphonique, cette vision étant plutôt basée sur les objectifs officiels et le potentiel de cette *helpline*.

Les cas référés à la permanence téléphonique sont pris en charge par un groupe interdisciplinaire qui est composé d'un policier responsable de procéder aux vérifications nécessaires selon les cas signalés, d'un psychologue du Secrétariat général de l'enseignement, d'un membre de la SPJ (Service de la protection de la jeunesse) s'occupant des jeunes ayant diverses difficultés, d'un membre du service des assurances sociales, s'occupant des personnes ayant certains problèmes sociaux et d'un préfet, ce dernier ayant un certain pouvoir politique en contexte suisse. Selon deux hauts gradés, l'objectif du groupe étant de traiter les divers cas de radicalisation rapportés, le fait d'être composé de membres provenant de différents milieux permet la prise en compte de plusieurs perspectives et donc une meilleure évaluation du risque.

Les études critiques de sécurité remettent en question l'utilisation de lignes telles que la *helpline*. En effet, la montée du néolibéralisme implique la redistribution ou le déplacement des fonctions de l'État. Ce processus se traduit donc par des partenariats et des accords de coopération impliquant le transfert de la responsabilité pour la protection et la gestion des risques à des acteurs non étatiques. Ainsi, ces accords interpellent les individus et les communautés en tant que sujets actifs chargés de nombreuses tâches relevant auparavant de la compétence de l'État (Rose, 1999 et Trouillot, 2003 cité dans Walsh, 2014). Les conséquences de ces pratiques ont été recensées au sujet des immigrants irréguliers ainsi que des personnes de communautés racisées ou considérées comme étant « à risque ». En effet, la surveillance, la suspicion, le piégeage et la dénonciation qui peuvent émerger

de l'utilisation de lignes telles que la *helpline* suisse et donc de l'implication de citoyens dans le domaine de la sécurité ciblent spécifiquement des groupes présentant certaines caractéristiques sociales communes. Dans le cadre des entretiens, seul un participant a traité de façon critique des risques potentiels de la délation :

Des diffusions [d'information] qui font genre « surveillez votre voisin », ça se fait au niveau des cambriolages, de la surveillance de quartier, des choses comme ça. Je ne crois pas que ça doit se faire au niveau du terrorisme parce que je ne sais pas, j'ai l'impression qu'on est tous des espions puis qu'on surveille tout le monde, on se regarde au travers (entretien 11).

En effet, non seulement que ces arrangements bouleversent la compréhension de qui est considéré responsable de l'ordre social, mais dans la guerre contre le terrorisme, la vigilance populaire favorise une perception préjudiciable et des manières racialisées de regarder et de juger un groupe de personnes au nom de la sécurité nationale (Butler, 2006; Walsh, 2014). En conséquence, la dénonciation et l'implication d'acteurs sociaux – donc de citoyens – en contre-terrorisme peuvent avoir un impact négatif sur la cohésion de la communauté et sur le tissu social. De plus, la dénonciation peut mener à une hiérarchisation des citoyens et à une aliénation d'alliés potentiels dans les communautés considérées comme étant à risque (Brodeur et Ocqueteau, 2011; Lambert et Pearson, 2017; Ragazzi, 2017). Ainsi, si la *helpline* peut être utile pour le groupe interdisciplinaire chargé d'évaluer les cas soumis par le public, elle constitue un moyen de prévention qui se doit être utilisé avec circonspection.

La surveillance

Le troisième moyen mentionné par certains participants est la surveillance de potentiels terroristes et l'utilisation des moyens techniques venant avec cette surveillance. Le cadre législatif entourant ces pratiques est cependant très restreint en Suisse, malgré des développements légaux récents à cet effet. « On pourrait faire mieux. C'est très compliqué de mettre quelqu'un sur écoute, fiché quelqu'un c'est impossible, même si c'est le travail de base ces moyens techniques » (entretien 12). En effet, la

grande majorité des participants soutiennent que les outils législatifs actuels ne sont pas suffisants afin de procéder à une récolte plus approfondie de renseignement grâce à des moyens tels que les écoutes électroniques par exemple. Pour obtenir ce type de moyens, il faut demander une autorisation de la part du Conseil fédéral. L'extrait ci-après cerne l'ampleur du problème tel que perçu :

On a eu un problème [...] où on a eu quelqu'un qui nous a fait peur. On a demandé des mesures techniques, contrôle téléphonique, etc. pour savoir vraiment [si la personne était dangereuse]. Et le Service de renseignement de la Confédération a dit non. « Oui, effectivement, on comprend votre problème, mais on n'a pas la capacité de travail de traiter tous les cas qu'on nous présente » [réponse offerte par le Service de renseignement de la Confédération] (entretien 2).

Ce participant souligne le lien entre les limites légales entourant la collecte de renseignement en contre-terrorisme et les limites organisationnelles qui en découlent. Pour comprendre le cadre législatif actuel en matière de collecte de renseignement en Suisse, il faut retourner dans les années 1980 et 1990. Durant la guerre froide, la surveillance policière d'individus subversifs (d'extrême gauche) était considérée comme étant légitime. Durant les années 1970, la surveillance policière, jadis limitée aux milieux communistes, prend de l'expansion vers d'autres acteurs, dont des élus socialistes, des journalistes, des mouvements sociaux et des groupements, dont ceux pacifistes, antimilitaristes et féministes. En 1989, un scandale engouffre la Suisse lorsqu'il est rendu public qu'environ 900 000 fiches d'informations avaient été créées à l'endroit de personnes, d'organisations et d'événements (Rayner, Thétaz et Voutat, 2016). L'examen des fiches permet d'établir 18 moyens de surveillance qui étaient utilisés par la *Bundespolizei* (BUPO, allemand pour Police fédérale – aujourd'hui l'Office fédéral de la police, soit FEDPOL), dont les écoutes téléphoniques, la surveillance photographique et visuelle, l'écoute par micro, les visites domiciliaires et les informateurs (Jost, 1992). Ce scandale a ébranlé la confiance en l'État suisse au point où une réorganisation fut nécessaire dans le temps et dont les répercussions se ressentent de nos jours. En effet, le pouvoir de surveillance policière et les activités de la Police fédérale sont surveillés depuis

1992 par diverses Commissions parlementaires (Les autorités fédérales de la Confédération suisse, 1996). En ce qui concerne les activités de surveillance, les propos d'un participant soulignent le changement qui est venu après ces événements:

En Suisse c'est très sensible au niveau de la protection des données [...] [Suite au scandale des fiches] la Suisse a dû faire un grand travail sur elle-même par rapport à la gestion de ces données personnelles qui étaient gardées. Donc je sais qu'ils prennent beaucoup avec des pincettes quand ils doivent ouvrir une enquête parce qu'il faut vraiment que ça soit motivé, qu'ils soient sûrs qu'il y a vraiment une suspicion, une bonne suspicion (entretien 7).

Ainsi, malgré le fait que du point de vue de la plupart des participants le cadre législatif actuel est très restreint, celui-ci reflète les conséquences de ce scandale et donc d'une surveillance excessive de la population par l'État.

La sensibilisation des partenaires

Le quatrième moyen de prévention mentionné par certains participants est la sensibilisation des divers partenaires de la police, tels que les écoles, les services sociaux, les communautés juives et musulmanes et les multinationales, aux risques du terrorisme et de la radicalisation. En effet, il est ressorti à plusieurs reprises des entretiens que la police n'est pas le seul acteur (ni le meilleur) pouvant faire de la prévention auprès de la population. En effet, la force de la police réside plutôt dans la lutte au terrorisme. Ainsi, tel que mentionné par les participants, le travail de prévention peut être fait par exemple auprès des écoles, afin de toucher un très grand nombre de jeunes provenant de milieux variés, et des mosquées, si l'on désire se concentrer sur l'extrémisme religieux. Si l'on s'en tient à Lambert et Pearson (2017), travailler de concert avec et gagner la confiance des communautés aliénées, les auteurs donnant l'exemple de la communauté musulmane en Angleterre, via des techniques de police de proximité, aide aux efforts de prévention du terrorisme et de la radicalisation. La question de la proximité sera davantage discutée dans la dernière section du présent chapitre s'intitulant « 3.4. Travail des policiers de terrain ».

3.3. Renseignement

Suite à la crise des fiches, la Confédération suisse a créé une nouvelle base légale concernant l'activité de la police préventive en ce qui a trait à la protection de l'État, la loi entrant en vigueur le 1^{er} juillet 1998. De plus, en 1999, la Police fédérale a été transférée du Ministère public de la Confédération à l'Office fédéral de la police (OFP). Suite à cela, en 2001, l'OFP a procédé à une réorganisation menant à une séparation d'ordre organisationnel et du personnel entre la police judiciaire d'un côté et la police préventive, donc le renseignement, d'un autre (Weissen, Sievert et Suremann, 2009). Ainsi, de nos jours, le renseignement continue à occuper une place importante dans la protection des citoyens et de l'État. Toutefois, depuis ce scandale, il s'agit d'un domaine qui est davantage surveillé et contrôlé par les autorités politiques.

Le renseignement, et plus particulièrement le partage d'informations à l'interne et à l'international, figurent donc comme de moyens de prévention cités par les participants. En effet, tel que soutenu par un cadre, la Polcant a adopté parmi ses diverses stratégies l'*intelligence-led policing*. Le renseignement est un des quatre axes sur lesquels agit cette Police cantonale en matière de terrorisme (renseignement, prévention, répression et gestion de crise) en raison de l'ampleur et de l'importance que prend ce travail, ainsi qu'en raison du fait qu'il permet, selon des participants, de guider l'action et l'intervention policière. À ce niveau, on peut mentionner aussi l'entretien préventif réalisé auprès des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation. Ce moyen implique de convoquer la personne soupçonnée de radicalisation à l'extrémisme violent et de discuter avec elle. Chez les personnes moins « motivées », les informer qu'ils font l'objet d'une surveillance policière constitue un moyen de dissuasion. « L'entretien préventif peut être un moyen de lutter à très bas niveau. Après je dirai que chaque cas est particulier » (entretien 1). Ainsi, puisque chaque cas est différent et que les actions

de masse sont difficilement applicables aux personnes radicalisées ou en voie de radicalisation, ce moyen implique d'intervenir sur les particularités de chaque cas.

En outre, lorsqu'interrogés à propos du rôle des policiers dans la prévention du terrorisme, tous les participants travaillant sur le terrain ont mentionné l'importance de faire remonter l'information considérée comme pertinente et observée sur le terrain. Qui plus est, selon les participants, recueillir du renseignement sur le terrain peut être facilité par la proximité. Ces deux moyens mentionnés, la collecte de renseignement de terrain et la proximité, viennent rejoindre les propos de plusieurs auteurs dont Bayley et Weisburd (2009) et Clarke et Newman (2007) qui mettent l'accent sur l'importance des stratégies de police communautaire dans la prévention du terrorisme en raison de la proximité présente entre la police et la communauté permettant la facilitation du contact et donc de l'échange d'informations et du signalement.

Or, les risques relativement à la dénonciation, mentionnés précédemment en abordant la *helpline*, s'appliquent aussi à l'utilisation de la police communautaire pour la collecte de renseignement en matière de terrorisme. Selon Brodeur et Ocqueteau (2011), en dépit de l'existence d'une panoplie d'outils de surveillance technologique, l'usage de sources humaines et d'infiltrateurs demeure très important en contexte de renseignement et de haute police. Tel que soutenu par Lowe (2011), qui traite du travail du *Integrated Special Branch (ISB)* en Angleterre, le contre-terrorisme n'est pas constitué seulement de la surveillance de certaines cibles d'une population; c'est toute la population qui est considérée comme étant à risque et qui devient la cible. Cette problématique est amplifiée lorsque des personnes sans formation policière (de haute ou de basse police) appliquent une politique gouvernementale. La sécurisation de la politique sociale, c'est-à-dire l'implication de citoyens dans une logique de sécurité et de contrôle social en vue de lutter contre le terrorisme et la radicalisation (Ragazzi, 2017), n'est pas sans conséquence et peut créer un sentiment de méfiance, de tensions

sociales et la marginalisation des communautés visées (Bartlett et Birdwell, 2010; Spalek, 2010). En effet, ces citoyens risquent de confondre des personnes innocentes avec les recruteurs terroristes ou les radicaux prêchant de propos extrémistes. Tel a été le cas d'un écolier anglais de quinze ans qui s'est fait interviewé par la *Anti-Extremist Police* après avoir été vu par un professeur – agissant conformément au programme anglais *Prevent* qui demande aux enseignants de signaler tout signe d'extrémisme chez les élèves – consultant des publications politiques de la droite (Lambert et Pearson, 2017; Ragazzi, 2017; Robertson, 2016). En se basant sur les archives de la Stasi d'Allemagne d'Est, Brodeur et Ocqueteau (2011) soutiennent que l'usage de sources humaines est non seulement l'instrument de surveillance le plus intrusif, mais il est aussi « le plus destructeur du tissu social, puisqu'il se nourrit de trahison et engendre la suspicion mutuelle et la démoralisation » (Funder, 2003 cité dans Brodeur et Ocqueteau, 2011, p231).

Cela dit, en ce qui concerne la place du renseignement, tous les participants s'accordent sur son importance. Celui-ci est considéré comme un aspect « important », « primordial » et « essentiel » dans le travail policier et dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. Il est ressorti des entretiens que le renseignement est un élément qui permet de prendre la bonne décision, que ça soit au niveau politique, du commandement ou celui des enquêtes. En ce sens, il permet à la police la préparation d'une intervention qui va porter fruit, « ne pas intervenir dans le vide et devoir relâcher les suspects faute de preuve concluante » (entretien 12).

On observe cependant chez des interviewés une certaine confusion entre la preuve et le renseignement. Il est important, selon les participants, d'emmagasiner ces éléments qui peuvent devenir des preuves en cours d'enquête. Or, la preuve est un élément de l'enquête ayant pour objectif de démarrer celle-ci, d'arrêter quelqu'un ou de le condamner. Ainsi, une caractéristique de base de celle-ci est qu'elle soit « hors de tout doute raisonnable » et donc qu'elle réponde à des critères de

justice procédurale (Bowron et Ducharme, 2016). De son côté, le renseignement vise à informer et à générer des connaissances. En ce sens, il n'est pas destiné à produire des impacts sur le taux de criminalité, en augmentant par exemple le taux d'arrestation, puisque les informations ne sont pas toujours fiables et peuvent être transformées lors du processus d'interprétation, qui lui est sensible aux valeurs, aux croyances et aux rationalités des personnes évoluant dans ce domaine (Lemieux, 2005a). Ainsi, une approche qui devrait à la base être préventive (le renseignement) est vue selon une logique réactive basée sur les résultats. On observe donc que les services d'application de la loi et les services de renseignement mettent un grand accent sur les résultats quantifiables et ont de la difficulté à rompre avec le modèle réactif (Lemieux, 2005a et 2005b). Or, tel que soutenu par Brodeur et Ocqueteau (2011), l'existence d'une séparation entre les enquêtes criminelles policières et le renseignement de sécurité est cruciale, afin de préserver les enquêtes criminelles contre la contamination d'informations de renseignement.

3.3.1. Renseignement national et international

Dans le cadre du travail de renseignement réalisé au sein de cette Police cantonale, le renseignement national et celui international occupent des places importantes qui ne peuvent être négligées dans la présente analyse. Au niveau national, la Suisse dispose du Service de renseignement de la Confédération qui, entre autres, assigne des missions aux services cantonaux. De leur côté, les services cantonaux recueillent du renseignement pour le SRC et mènent également des recherches spontanées. Une fois les informations pertinentes recueillies, celles-ci sont envoyées à la Confédération. Les explications offertes par les interviewés rejoignent les propos de Jacot-Descombes et Wendt (2013) et ceux de Hagmann, Davidshofer, Tawfik, Wenger et Wildi (2018) relativement à l'organisation du travail de renseignement en Suisse. En effet, selon ces auteurs, la Confédération assume la défense nationale et divers domaines spécifiques, dont les services de

renseignement. Or, possédant des capacités limitées en termes de mise en œuvre, la Confédération a mis en place diverses tâches et services, dont la collecte de renseignement, qui doivent être assumés par les cantons qui peuvent à leur tour les déléguer aux communes. En outre, la base légale est la Loi fédérale sur le renseignement (LRens). La LRens règle l'activité du SRC, la collaboration de ce dernier avec les autorités de la Confédération, les cantons, l'étranger et les particuliers ainsi que le contrôle et la surveillance des activités de renseignement (Loi fédérale sur le renseignement, 2015).

Malgré le fait que le travail de renseignement entre les différents paliers de la Suisse est perçu comme un travail d'équipe où chacun « fait sa part », tel que mentionné par certains participants, un des policiers interviewés ayant travaillé sur un dossier en lien avec le terrorisme soutenait que ce travail est souvent entouré d'un culte du secret:

Officiellement, tout le monde lutte contre [le terrorisme]. Officieusement, c'est vrai que c'est le culte du secret en Suisse. On n'aime pas trop dire les choses [...] De service en service, on donne peu d'informations même quand on a des opérations en commun (entretien 7).

En effet, qu'il s'agisse du service de renseignement de la Confédération, des services de renseignement des autres cantons ou d'autres organisations du canton dans lequel a eu lieu la présente recherche, on observe une rétention de l'information. Le participant en question expliquait comment, pendant l'enquête en question, son équipe et lui constataient qu'on ne leur dévoilait pas toute l'information, malgré le fait qu'ils travaillaient tous sur le même dossier. La littérature sur le renseignement fait état de nombreux obstacles au partage de l'information tel que vécu par ce participant. Si l'on se réfère à Clarke et Newman (2007), l'obstacle le plus important demeure la nature humaine, les enquêteurs ayant tendance à garder l'information selon les services afin de recevoir le mérite pour l'appréhension réussie de terroristes. De son côté, Sheptycki (2004a) relève onze pathologies organisationnelles des systèmes de renseignement policiers relativement au partage des informations, dont la surcharge de renseignement, l'accumulation de renseignement et les silos

d'information ainsi que la concentration de données défensives qui sont des problématiques ayant été relevées dans le cadre du travail de renseignement au niveau cantonal. En effet, tel que mentionné par un participant haut-gradé, la plupart des informations remontées encombrant le système sont inutiles. De plus, l'information sur certaines problématiques de criminalité, dont le terrorisme et la radicalisation, a tendance à monter hiérarchiquement au lieu de se distribuer verticalement, certains policiers de terrain ayant exprimé leur mécontentement par rapport à cela. En outre, les pathologies relatives aux frictions institutionnelles et aux différences de sous-culture professionnelles ont été relevées comme étant présentes dans le cadre du travail de renseignement national, ce dernier impliquant une collaboration étroite avec d'autres entités dans le cadre des enquêtes par exemple. Ces pathologies sont étroitement reliées aux rapports de pouvoirs inhérents aux organisations de sécurité, que ce soit entre différentes organisations ou diverses classes d'employés d'une même organisation.

En ce qui concerne le renseignement international, la Suisse travaille avec les services de renseignement étrangers et sur le renseignement reçu des autres pays. En effet, n'étant souvent pas confinées au territoire d'un seul pays, les menaces sécuritaires telles que le terrorisme ne comportent pas une solution évidente, défiant ainsi les structures gouvernementales et administratives existantes en territoire européen. De plus, les risques que comportent ces menaces rendent obsolètes les distinctions traditionnelles entre sécurité intérieure et extérieure (Schroeder, 2013). Ainsi, il existe une interdépendance entre la Suisse et ses voisins européens. Une coopération intensifiée dans le domaine de la sécurité est donc « à la fois nécessaire et évidente entre les pays alliés, et encore plus entre les pays européens qui forment, parfois sans bien s'en aviser, un même espace intérieur de sécurité » (David, 2002 cité dans Jacot-Descombes et Wendt, 2013, p.199). Cela dit, selon les participants, une pression serait exercée sur la Suisse pour en arriver à une coopération internationale

plus importante, un aspect souligné également par Jacot-Descombes et Wendt (2013). Or, en raison du cadre légal très restreint en matière de collecte de renseignement évoqué plus haut, la Suisse a beaucoup de difficulté à recueillir et à fournir du renseignement en échange. L'extrait suivant illustre bien ce point :

Les services de renseignement étrangers nous donnent des renseignements [...] Et eux ils nous demandent aussi des services, c'est normal, et on aimerait leur répondre. Mais souvent on n'a pas les réponses parce que [...] ils font plein de choses que nous on ne peut pas faire ou très rarement [...] On leur dit, « on voudrait bien répondre, mais on ne peut pas avoir ce renseignement », etc., et les Français, les Belges ils nous disent « vous en Suisse, il vous manque un bon attentat et après vous ferez des lois comme les autres pays européens ». Et moi, je ne veux pas un bon attentat en Suisse. Mais ils ont raison. On a des lois qui sont extrêmement faibles (entretien 2).

Cependant, d'une perspective des libertés et des droits des citoyens, le régime suisse apparaît sous un autre jour. En effet, de nombreuses lois brimant les droits et les libertés sont passées ces dernières années sous le prétexte de la menace terroriste dans de nombreux pays, dont le Canada, la France et les États-Unis. La Loi antiterroriste (C-51) canadienne, passée en 2015 sous le gouvernement Harper, accorde entre autres plus de pouvoir au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Autrefois ses pouvoirs limités à la collecte de renseignement, cette loi permet désormais au SCRS de prendre des mesures de réduction des menaces subordonnées à l'obtention d'un mandat au titre de l'article 21.1 de la Loi sur le SCRS s'il s'agit de mesures qui porteront atteinte à des droits ou à des libertés garantis par la Charte canadienne des droits et libertés ou qui seront contraires à toutes autres règles du droit canadien. L'objectif de la Loi C-51 est ainsi de réduire la menace terroriste et toute autre menace que le SCRS a été autorisé à enquêter. Ces outils légaux posent problème en matière de libertés et de droits fondamentaux puisqu'ils reflètent une nouvelle vision de la sécurité nationale qui repose sur la peur générée par le terrorisme pour justifier une « sécurité » plus vague et large, selon laquelle de plus en plus de personnes peuvent être définies comme des menaces et des risques de sécurité (De Goede et Sullivan, 2016; Forcese et Roach, 2015; Comité de surveillance des activités

de renseignement de sécurité, 2018). Donc, le modèle suisse en matière de récolte et d'échange de renseignement est très favorable quant au respect des libertés et des droits fondamentaux des citoyens.

3.3.2. Unité de renseignement

L'adoption d'un modèle reposant sur le renseignement au sein des organisations policières a mené à des transformations structurelles à l'intérieur et à l'extérieur de la police dans de nombreux pays. À l'interne, ceci s'est traduit par la création d'unités de renseignement (Lemieux, 2005a). Durant ces dernières années, la Police cantonale en question a investi beaucoup de ressources dans son unité de renseignement, le nombre croissant des employés y travaillant ayant été relevé dans les entretiens même par les policiers de terrain. « En 2011 [...], ils étaient quatre qui s'occupaient du terrorisme et puis deux qui s'occupaient d'hooliganisme. Maintenant ils sont 15 parce qu'il y a eu la crise, la menace terroriste qui est passée par là. On a déjà fait un bond énorme » (entretien 1). En effet, l'augmentation des effectifs a été considérée comme nécessaire pour avoir un meilleur renseignement, surtout à la suite des divers attentats qu'a connus la France en 2015. En outre, il est ressorti des entretiens que la Polcant joue un rôle déterminant en matière de renseignement puisqu'elle est la seule capable de faire le lien entre la population et le Service de renseignement de la Confédération, ceci étant aussi un élément relevé par Jacot-Descombes et Wendt (2013).

Cela dit, le travail de renseignement que fait la Polcant est considéré comme un travail bien fait, apprécié et important par l'ensemble des participants, y compris les policiers de terrain qui n'ont pas une connaissance approfondie du fonctionnement et du travail spécifique qui est mené au sein de cette unité de renseignement. Or, on observe quand même que des problèmes habituels relativement à la police guidée par le renseignement et plus spécifiquement aux unités de renseignement y sont

présents (Lemieux, 2005a), notamment la quantité d'information à traiter et la qualité de cette dernière. L'extrait ci-après cerne bien la problématique : « On reçoit énormément d'informations sur énormément de gens. Il suffit qu'ils soient un petit peu salafistes [...] Et en fait, on a beaucoup d'information, très faible, très mauvaise. Et on s'en rend compte que ça ne sert à rien » (entretien 2). En effet, selon Cusson, James et Hassid (2016), le défi majeur en matière de renseignement et de contre-terrorisme est de transformer la masse considérable de données accumulées en information utilisable pour guider l'action. Ainsi, on voit apparaître à ce sujet une contradiction intéressante. Un des participants hauts-gradés mentionnait qu'il faudrait que les policiers de terrain fassent usage d'un peu de filtre en remontant certaines informations, telles que des suspicions non fondées ou trop vagues. De l'autre côté, à ce même sujet, tout en étant le seul à faire allusion à un filtre, un des policiers de terrain interviewé soutenait que selon lui, il était important de faire remonter toute l'information ayant trait au terrorisme et à la radicalisation. En effet, les policiers de terrain ont cette conception qu'ils doivent remonter toute information, aussi petite soit-elle. Ainsi, on observe une discordance entre les attentes de l'unité de renseignement quant à l'information qui devrait être acheminée et l'information qui est concrètement transmise par les policiers travaillant le terrain.

En ce qui concerne la qualité et la quantité, l'information qui est transmise pourrait illustrer à la fois un manque de connaissances de la part des policiers au sujet des caractéristiques considérées comme étant pertinentes, par exemple les caractéristiques des individus considérés comme suspects, tout comme un manque de communication de la part de l'unité de renseignement quant à ces caractéristiques et donc quant à leurs attentes en termes de renseignement acheminé. À cet effet, Lemieux (2005a) soutient qu'afin d'être utile, le renseignement doit s'appuyer sur une structure organisationnelle qui favorise la fluidité des échanges d'informations et la culture du renseignement. En effet, si l'on s'en tient à Langworthy (1986) et à Lemieux (2005a), une hiérarchie trop étendue

pourrait entraîner une variété de problèmes tels qu'une communication défailante et une faible rétroaction concernant la pertinence ou la qualité des informations transmises. L'introduction des technologies de l'information peut offrir une structure permettant une meilleure collaboration entre différents secteurs organisationnels.

Cela étant dit, c'est au sein de cette entité de renseignement que se retrouve aussi l'équipe interdisciplinaire formée de dix spécialistes traitant de divers cas de radicalisation à l'extrémisme religieux, à l'extrême gauche et à l'extrême droite. Leur travail implique de mener des recherches sur diverses personnes afin d'essayer d'établir leur niveau de dangerosité. Or, selon un participant haut-gradé, il s'agit d'un travail qui à l'heure actuelle est réalisé avec peu de moyens étant donné que les ressources dédiées à cet effet sont réduites. Il est aussi important de mentionner que du côté du terrain, cette entité est méconnue, étant donné qu'aucun policier ne l'a évoquée en abordant les divers moyens de lutte et de prévention de la radicalisation. En effet, comme mentionné, le travail de renseignement réalisé au sein de la Polcant étudiée est peu connu par les policiers travaillant le terrain, surtout lorsqu'il est question des détails relatifs à cette entité.

Selon certains policiers de terrain, « on [leur] en parle peu » au sujet du terrorisme, des personnes considérées comme étant des menaces et des enquêtes à ce sujet (entretien 6). Ainsi, malgré le fait que ceux-ci comprennent qu'il s'agit d'information qui est sensible, plusieurs participants travaillant le terrain ont proposé qu'on leur en parle plus à ce sujet. En effet, apprendre davantage « prend de l'initiative personnelle » (entretien 7), soutient un interviewé s'intéressant activement aux sujets du terrorisme, de la radicalisation et de la culture entourant l'extrémisme religieux. De l'autre côté, un autre interviewé a soutenu de manière très directe qu'il ne connaissait pas beaucoup de choses au sujet du terrorisme et de la radicalisation, outre ce qu'il entendait aux nouvelles, puisqu'il ne s'agissait pas d'un intérêt personnel. L'extrait ci-après illustre bien cela :

Je m'en rends compte que finalement je suis assez ignorante par rapport à tout ça. Je suis comme les autres gens à entendre ce qui se passe dans les autres pays par la radio, les journaux ou autres, mais c'est vrai que par moi-même, j'ai jamais cherché beaucoup plus d'informations. Mais qu'ils nous parlent un peu plus du sujet ou de choses comme ça, ça pourrait être intéressant à l'interne (entretien 11).

En effet, peu de policiers de terrain possédaient, au moment de la recherche, des connaissances approfondies sur le sujet du terrorisme et encore moins sur celui de la radicalisation. Ainsi, pour remédier à cette problématique, un participant en particulier a proposé la mise en place de formations continues ou de bulletins d'informations réguliers permettant de garder les policiers informés.

3.3.3. Renseignement des policiers de terrain

Les divers participants interviewés accordent une attention particulière au renseignement humain. Un des participants hauts-gradés affirmait comment les Américains avaient trop investi dans le renseignement technologique avant les événements du 11 septembre 2001 et avaient par conséquent négligé un élément crucial selon lui: le renseignement humain. Tel qu'illustré dans la revue de la littérature, il existe un débat au sujet de l'efficacité et de la place de divers types de renseignement. Les participants de la présente recherche semblent plutôt s'enligner avec la perspective offerte par Dahl (2011), selon laquelle le HUMINT serait beaucoup plus efficace que le SIGNINT. En se basant sur 176 complots terroristes échoués ou déjoués contre des cibles américaines, l'auteur soutient que la plupart des complots, en particulier ceux nationaux, sont contrecarrés par les efforts classiques de la police et la collecte agressive de renseignements domestiques qui révèlent aux autorités ce que planifient et font les conspirateurs d'attentats terroristes.

« Le policier de terrain est un agent de renseignement », soutient un participant haut gradé (entretien 5). En effet, l'expression « les policiers sont les yeux et les oreilles du terrain » est ressortie à maintes reprises dans le cadre des entretiens. Les policiers de terrain, et plus spécifiquement ceux travaillant

dans les postes de police, sont considérés comme étant les plus à même de connaître le terrain et la population, étant toujours au contact avec cette dernière.

Le terrorisme est une affaire stratégique [...] qui commence au niveau opérationnel, au niveau tactique. [On ne va] pas demander aux policiers de régler un problème avec un djihadiste. Leur travail [en matière de prévention et de renseignement] est juste d'identifier les menaces (entretien 1).

Ainsi, via leur travail de tous les jours, lors des contrôles par exemple, advenant qu'ils observent quelque chose de suspicieux, les policiers doivent transmettre cette information aux gestionnaires. Suite à la transmission de l'information au service de renseignement de la Police cantonale en question, celui-ci la traite et l'envoie, lorsque nécessaire, au SRC. Plus de 500 renseignements de ce type sont transmis annuellement de la part des citoyens par le biais des policiers.

Selon certains participants du terrain, cette collecte de renseignement se fait automatiquement dans le cadre de leur travail, puisque l'observation, l'évaluation de la situation et la curiosité font partie intégrante du travail policier. « Ça se fait implicitement, c'est notre travail d'être partout et nulle part puis de récolter les informations » (entretien 11). Les policiers sont donc sensibilisés au fait de remonter l'information qu'ils considèrent comme étant pertinente. L'importance des policiers de terrain en matière de prévention du terrorisme via le renseignement est un élément qui ressort aussi de la littérature. De nombreux auteurs mettent de l'avant la police de quartier, affirmant que celle-ci offre la meilleure opportunité en termes de récolte de renseignement communautaire en matière de terrorisme et de radicalisation (Bayley et Weisburd, 2009; Clarke et Newman, 2007; Forst, Greene et Lynch, 2011; Lambert et Pearson, 2017).

Or, si l'on se réfère aux propos du sénateur américain Richard C. Shelby « *intelligence analysts would doubtless make poor policemen, and it has become very clear that policemen make poor intelligence analysts* » (United States, 2002, p.62 cité dans Brodeur et Ocqueteau, 2011, p.233). En effet, le policier de terrain n'a pas le bagage de connaissances d'un analyste de renseignement. De plus,

malgré la force de la police de proximité relativement à d'autres types de criminalité, en matière de terrorisme et de radicalisation, ce modèle, qui implique la cueillette de renseignement par les policiers en uniforme à même le terrain, peut mener à des tensions. En effet, tel que mentionné précédemment, selon Brodeur et Ocqueteau (2011), l'usage de sources humaines, dans le présent cas les citoyens de la communauté, est la forme de surveillance la plus intrusive et dévastatrice pour le tissu social, puisqu'elle implique la surveillance et la dénonciation entre citoyens qui, en plus, sont non formés dans le domaine policier, sécuritaire, du terrorisme et de la radicalisation. Par conséquent, ceci peut générer de la méfiance et avoir des impacts négatifs sur la cohésion de la communauté (Bartlett et Birdwell, 2010; Lambert et Pearson, 2017; Ragazzi, 2017; Spalek, 2010).

3.4. Travail des policiers de terrain

3.4.1. Impact du terrorisme et de la radicalisation sur le travail policier

Un tout premier élément qui ressort des entretiens concernant le travail des policiers de terrain met en évidence que ces nouveaux enjeux liés au terrorisme et à la radicalisation ne transforment pas profondément ce travail. En effet, selon les interviewés, leur quotidien demeure le même. La seule chose qui change est le niveau de vigilance. Or, il est important de spécifier que cette vigilance suit, selon les interviewés travaillant le terrain, une courbe selon les attentats dans les pays avoisinants, certaines formations que reçoivent les policiers et l'équipement fourni :

À quoi on doit être attentifs c'est que le policier continue à faire son activité comme il le faisait auparavant parce que la menace terroriste c'est peut-être une fois dans une vie, tandis que l'accident de circulation, la violence domestique et le problème de voisinage c'est ce qu'ils font en tout temps [...] Donc oui, les enjeux changent. Les policiers doivent évoluer dans un milieu de plus en plus sécuritaire. Ils vont être eux-mêmes beaucoup plus obnubilés par la sécurité. Mais d'un autre côté, nous on doit aussi leur dire « Mais n'oubliez pas que vous avez affaire avec des citoyens [...] » (entretien 1).

L'extrait ci-dessus illustre bien comment s'opère la priorisation des activités et des risques dans le cadre du travail policier au sein de la Police cantonale étudiée. En effet, les divers attentats autour de

la Suisse ont mené à une certaine prise de conscience relativement au risque d'attentats terroristes chez les policiers de terrain. L'impact est donc plutôt de l'ordre psychologique. Ainsi, une altération importante du travail des policiers ne pourrait être justifiée, selon à la fois des hauts gradés et des policiers de terrain, puisqu'il existe des problématiques dans le cadre du travail policier qui sont plus prévalentes et prioritaires que le terrorisme, surtout dans un pays qui n'a pas connu d'attentat au 21^e siècle. Les données obtenues dans le cadre de la présente recherche confirment les conclusions de l'étude de Hagmann, Davidshofer, Tawfik, Wenger et Wildi (2018), soutenant que dans la pratique, le domaine du terrorisme ne représente pas beaucoup d'heures de travail. Cela dit, le risque zéro n'existant pas de toute manière, selon certains participants, et la menace terroriste n'étant pas en ligne de front dans le travail policier de tous les jours, les ressources en termes d'effectifs et de temps de travail par exemple sont allouées selon le niveau de priorité de la problématique en question. Cette manière de concevoir le risque et le travail contre-terroriste revient à l'argument principal de Chowdhury et Fitzsimmons (2013), qui soutiennent qu'il faut concevoir le contre-terrorisme comme une allocation de ressources rares, ayant d'autres utilisations viables. Par conséquent, ces nouveaux enjeux liés au terrorisme et à la radicalisation ne transforment pas profondément le travail des policiers de terrain en Suisse.

3.4.2. Relation police-population

Un autre rôle intéressant des policiers mentionné par deux participants est de rassurer la population lorsque possible. En effet, puisque le policier travaille pour la population, non pas contre cette dernière, la proximité est très encouragée au sein de la Polcant étudiée. Ainsi, il en ressort des entretiens qu'il s'agit d'un élément très important du travail policier.

Pour nous, c'est une force avoir une police de proximité [...] Le problème de la police française c'est qu'ils ont délaissé la police de proximité et qu'il y a une rupture entre la

population et sa police. Ce qui fait qu'ils sont en guerre quasiment avec leur police (entretien 1).

Cette comparaison de la relation police-population en Suisse et en France est ressortie dans plusieurs entretiens. En effet, ces participants soutenaient qu'il est important d'apprendre des expériences des pays étrangers en matière de travail policier de manière générale ainsi qu'en matière de contre-terrorisme. Cela dit, selon les interviewés, à la base de cette relation et proximité entre la Police cantonale et la population desservie loge la confiance qu'a la population envers sa police. Les chiffres officiels semblent leur donner raison. Selon des statistiques réalisées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2017), en ce qui a trait à la confiance des citoyens envers le système de justice, les résultats relèvent qu'il existe une différence entre la Suisse et la France, la Suisse ayant obtenu 81% en termes de satisfaction de la part de la population envers le système de justice du pays, tandis que la France a obtenu 53%. La Suisse se retrouve sur la troisième place, avec la Norvège et le Danemark devant avec seulement 1% de différence, tous les deux donc à 82%. À titre indicatif, selon ces chiffres, la Grande-Bretagne se retrouve à 63% et le Canada à 62% en matière de confiance envers le système de justice et les tribunaux. En outre, toujours selon l'OCDE (2013) mesurant cette fois la confiance de la population envers la police locale, les statistiques relèvent que 89% des citoyens suisses ont confiance en leur police, alors que le chiffre se situe à 74% pour la France¹. La Suisse et l'Islande se retrouvent à pied d'égalité sur la première place, toutes les deux à 89%. À titre indicatif, selon ces chiffres, la Finlande est le troisième pays européen avec 87% de la population ayant confiance en sa police locale, l'Allemagne se retrouve à 82% et enfin la Belgique et la Grande-Bretagne à 76%.

¹ La section traitant de la confiance de la population envers la police locale à travers divers pays dans le monde a été un numéro spécial réalisé en 2013 par l'OCDE, d'où l'absence de chiffres plus récents au moment de la rédaction du présent travail.

L'extrait ci-après confirme l'importance de la confiance dans la relation police-population pour les policiers interviewés :

Une population qui a confiance en sa police, elle lui parlera. Une population qui n'a pas confiance en sa police, elle ne lui parlera pas, elle ne lui dira rien. Donc on doit créer ce contexte [...] On doit inspirer la confiance. On ne doit pas faire peur (entretien 5).

Le lien de confiance ressort des entretiens comme étant un aspect essentiel au travail policier. Si l'on se rapporte à la littérature, selon Brown et Reed Benedict (2002), la confiance du public est à la base de l'efficacité policière à combattre le crime et à aider la population desservie. En effet, « *[t]he best way for police to solve crime is if the public gives them information freely. It is if the public trust the police that there is that flow. That is about a reciprocal relationship* » (Norris et Murakami Wood, 2009, p.24 cité dans van Brakel et de Hert, 2011, p.179). De plus, Lambert et Pearson (2017) soutiennent que les stratégies de la police de proximité peuvent aussi gagner la confiance des communautés aliénées, en donnant l'exemple de la communauté musulmane de Londres. Or, pour gagner la confiance de ces communautés, le respect des croyances et le rejet des stéréotypes sont des aspects cruciaux. En ce sens, la Police cantonale étudiée valorise le travail avec la communauté musulmane dans le canton en question en collaborant de près avec l'Union des associations musulmanes du canton en question. Ce travail de concert avec cette communauté permet à la fois une collecte de renseignement de même qu'un travail de prévention et de détection en matière de radicalisation et de terrorisme. De plus, la communauté musulmane est la « plus à même d'intervenir auprès de l'extrémisme, car ils ont de la crédibilité [au sein de leur communauté] » (entretien 4).

CONCLUSION

L'analyse dans le cadre de la présente recherche a permis de contribuer à la littérature portant sur le travail policier en contre-terrorisme et en contre-radicalisation en Suisse. En effet, cette étude a permis tout d'abord d'aller au-delà du discours institutionnel et accéder à la perspective des policiers de même qu'aux limites et aux défis rencontrés par les policiers et les cadres travaillant au sein d'une force policière suisse de niveau cantonal relativement à la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. En outre, la présente recherche a aussi permis d'illustrer le fossé qui existe entre la théorie et le travail sur le terrain. En d'autres mots, un très grand nombre de recherches portant sur la lutte et la prévention du terrorisme et de la radicalisation par la police demeurent très théoriques. Une des raisons pouvant expliquer cela réside dans le fait que le milieu policier, et surtout celui de la haute police, demeure peu transparent et accessible dans de nombreux pays occidentaux, fait qui retarde le développement d'une perspective critique quant au travail mené dans ce milieu et dans ce cas, quant aux mesures les plus efficaces en matière de contre-terrorisme (Lowe, 2011). Ainsi, peu de recherches ont été réalisées au sein de milieux policiers dans l'objectif de cerner la diversité des mesures mises en place et surtout d'identifier les mesures qui sont les plus prometteuses en matière de prévention et d'intervention contre le terrorisme. En ce sens, la présente recherche apporte une contribution particulière à la littérature scientifique, ayant été réalisée au sein d'une organisation policière et donc présentant la perspective des policiers quant aux enjeux étudiés.

À part le fait d'être morcelée, la littérature scientifique portant sur ces sujets est aussi pleine de controverses, de débats ou de contradictions. Certains de ces débats et leurs implications sur le travail policier en matière de contre-terrorisme en Suisse ont pu être relevés dans le cadre de la présente recherche. En effet, la littérature scientifique sur le terrorisme ainsi que les propos des participants de la présente étude offrent diverses opinions notamment quant aux pratiques qui sont les plus

efficaces à la fois en matière de prévention et d'intervention, la place même de la prévention, ainsi que celle des policiers de terrain et, enfin, l'impact des législations antiterroristes sur les libertés et les droits fondamentaux.

En ce qui concerne la place de la prévention, la présente recherche a permis d'illustrer que la littérature portant sur la prévention du terrorisme prend souvent pour acquis que cet acte peut être prévenu, sans tenir compte des nuances liées à la mise en place de ces stratégies en milieu policier.

Toutefois, en abordant le sujet de la prévention avec les participants, allant de très hauts gradés aux policiers de terrain, cette étude a pu soulever qu'au sein de l'organisation policière il existe une certaine ambivalence et réticence à croire que la prévention du terrorisme est possible. De plus, la présente recherche a montré que certaines théories criminologiques avancées par divers auteurs dans le cadre de la prévention du terrorisme, dont Clarke et Newman (2007) et Cusson, James et Hassid (2016), sont difficilement applicables sur le terrain, la prévention situationnelle en étant un exemple.

Dans le même ordre d'idées, un autre débat présent dans le cadre de la littérature concerne la place de la basse police en matière de prévention des attentats, certains auteurs soutenant que la basse police devrait jouer un rôle plus grand en contre-terrorisme en s'appropriant des tâches à la base réservées à la haute police, alors que d'autres affirment que son implication dans la haute police changera profondément le caractère de la police dans les États démocratiques (Bayley et Weisburd, 2009). Il est ressorti dans le cadre de la présente recherche que sur le terrain, outre le fait d'être à l'affût de tout ce qui se passe et remonter le renseignement considéré comme pertinent, ainsi que préserver une relation de proximité et de confiance avec la population, les policiers de terrain en contexte suisse ont des pouvoirs préventifs restreints en matière de surveillance, la majorité de leurs capacités se concentrant sur la réaction en cas d'attentat.

Un autre élément de réflexion intéressant qui est ressorti dans le cadre de la présente recherche concerne le cadre légal en matière de contre-terrorisme. En effet, les participants à la présente recherche soutenaient en grande partie que les outils légaux actuellement mis en place ne leur confèrent pas les pouvoirs nécessaires pour procéder à une récolte approfondie de renseignement et donc combattre le terrorisme de manière efficace. Or, si l'on regarde l'impact des législations contre-terroristes dans d'autres pays occidentaux, en Amérique ou en Europe, le régime suisse est en fait très favorable en matière de libertés et de droits fondamentaux. En effet, tel que mentionné, ce type d'outils légaux utilisés à des fins de surveillance peuvent poser de nombreux problèmes en matière de libertés et de droits fondamentaux, puisant dans la peur du terrorisme afin de justifier une sécurité plus large selon laquelle de plus en plus de personnes peuvent être définies comme des menaces et des risques de sécurité (De Goede et Sullivan, 2016; Forcese et Roach, 2015).

Cela étant dit, en se référant aux affirmations offertes par les participants ainsi qu'aux données statistiques (OCDE, 2013; OCDE, 2017), ce n'est peut-être pas un hasard que la Suisse figure au sommet parmi les pays dans lesquels la population a le plus confiance à la fois en sa police, à 89%, ainsi que dans le système de justice, à 81%. En effet, policer et surveiller à outrance la population peut avoir des effets très pervers à différents niveaux. Dans le rapport *Surveillance: Citizen and the State* émis par la Chambre des Lords du Royaume-Uni en 2009, plusieurs désavantages de la surveillance étatique et policière ont été identifiés, dont la discrimination, la menace à la vie privée et aux relations sociales et la baisse de la confiance envers l'État. Ainsi, certains types de connaissances en matière de surveillance sont générées et ensuite utilisées pour marquer l'individu, le situer dans un créneau ou une catégorie de prédisposition à un risque particulier (Lyon, 2010). Pour les personnes identifiées comme étant un « risque », une surveillance et une neutralisation sans la nécessité de poursuites concrètes accompagnées des garanties procédurales nécessaires peuvent être

justifiées, tel qu'il est le cas en France ou aux États-Unis présentement (de Massol de Rebetz et van der Woude, 2019; McCarthy, 2002). Qui plus est, la population n'est pas soumise à ces mesures de manière égale, créant ainsi de la discrimination envers certaines communautés, celle musulmane étant en ligne de front à l'heure actuelle, et pouvant mener à un tri social (Bartlett et Birdwell, 2010; de Massol de Rebetz et van der Woude, 2019; Lambert et Pearson, 2017; van Brakel et de Hert, 2011).

Fenwick discute de diverses lois adoptées dans le cadre de la lutte antiterroriste à la suite des attentats du 11 septembre 2001 et met en garde comment ces outils légaux peuvent mener à la perte de crédibilité des droits de l'homme, confier un outil de propagande à des groupes radicaux et aliéner certaines communautés, fomentant ainsi davantage le radicalisme (Fenwick, 2010; Lambert et Pearson, 2017). De plus, le rapport de la Chambre des Lords affirme que le simple fait de surveiller la population peut créer un sentiment d'insécurité, de réticence à coopérer et de résistance, le tout en réduisant la confiance de la population (House of Lords, 2009 cité dans van Brakel et de Hert, 2011). En d'autres mots, de larges pouvoirs conférés à la police pour arrêter, surveiller et fouiller la population peuvent aggraver le problème de la radicalisation ainsi que donner lieu à de la méfiance, de la résistance et une baisse de confiance de la part de la population envers la police et l'État, éloignant ainsi le public de sa police (van Brakel et de Hert, 2011). En contexte suisse, le scandale des fiches de la fin des années 1980 et début 1990 a démontré comment surveiller la population à outrance et à son insu peut ébranler la confiance de cette dernière envers la police et l'État. Ainsi, peut-être que le système suisse n'est pas si inadapté pour faire face à la situation actuelle, compte tenu de l'importance accordée à la confiance qu'a le public envers sa police et son État. En effet, malgré le fait que les policiers sont limités dans leurs pouvoirs de surveillance – limite proportionnelle à la situation actuelle du pays, la Suisse n'ayant pas connu d'attentat terroriste depuis

1970 – les libertés et les droits fondamentaux des citoyens sont respectés, contrairement à d’autres pays occidentaux, ceci contribuant, selon la littérature susmentionnée, à la qualité de vie, au bien-être de la population et en fin de compte à la stabilité actuelle du pays. Ainsi, tel que recommandé par la Chambre de Lords du Royaume-Uni en 2009, les gouvernements devraient éviter les formes de surveillance qui réduisent la confiance de la population, notamment la surveillance secrète, la surveillance de masse superflue et la surveillance sans consentement (van Brakel et de Hert, 2011). En effet, la confiance du public étant à la base même de la légitimité de la police et de son efficacité à combattre le crime et à aider la population desservie, la police se doit de se préoccuper de l’opinion publique, garder la confiance de la population et maintenir une bonne relation entre police et citoyens (Brown et Reed Benedict, 2002; Murray et McGovern, 2014).

Recommandations

La présente recherche a révélé un certain manque de connaissances dans le savoir des policiers travaillant au sein de cette organisation policière au sujet du terrorisme et de la radicalisation, des mesures préventives mises en place et du renseignement. Compte tenu de cela, le but de cette section est de présenter les trois recommandations qui ont été développées afin de pallier les lacunes observées et d’optimiser le travail policier en matière de terrorisme et de radicalisation ainsi que la transmission du renseignement au sein de cette organisation policière de niveau cantonal.

1. Formations continues

OBJECTIF:

Mettre en place des formations continues, telles que celles données par la section de la sécurité nationale de la Gendarmerie Royale du Canada dans la

Division C (Québec)¹, permettant d'enrichir, tenir à jour et standardiser les connaissances et les compétences des policiers de la Police cantonale étudiée.

IMPORTANCE DE CET OBJECTIF:

Le milieu relatif au terrorisme et aux mesures contre-terroristes évolue rapidement. Ainsi, les formations continues vont permettre l'actualisation des connaissances et des compétences, l'acquisition de connaissances et compétences nouvelles ainsi que de s'assurer que tous les policiers et cadres ont des connaissances minimales en matière de terrorisme et de radicalisation. Des policiers formés et au courant de l'actualité en matière de terrorisme, de radicalisation, des pratiques en contre-terrorisme et en contre-radicalisation seront davantage qualifiés pour traiter les cas impliquant ces problématiques. De plus, tel que c'est le cas pour les formations de la GRC du programme Coordonnateurs d'information sur la menace terroriste (CIMT), les formations permettront d'accroître la sensibilisation au terrorisme, à la radicalisation et à la préparation opérationnelle (FRANCOPOL, 2016).

¹ La Gendarmerie Royale du Canada est donnée comme exemple dans le cadre des recommandations en raison du fait que j'y ai travaillé par le passé. Lors de mon séjour au sein de cette organisation, j'ai été témoin de pratiques très intéressantes en matière de formation policière visant la prévention du terrorisme et de la radicalisation. En effet, la GRC donne ce type de formations non seulement à l'interne, mais aussi à des policiers provenant d'autres organisations policières. Ainsi, dans le cadre de la présente recherche, j'ai décidé d'entrer en contact avec les membres appropriés de la GRC afin d'apprendre davantage sur ces pratiques. Cela étant dit, il s'agit de pratiques prometteuses qui nécessitent toutefois à être davantage étudiées afin de pouvoir juger si leur implémentation en contexte suisse pourrait s'avérer fructueuse.

DÉTAILS RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE:

Le but de ces formations est d'enseigner aux policiers de la Police cantonale :

1. Les moyens de prévention du terrorisme et de la radicalisation actuellement mis en place au sein de cette Police cantonale;
2. Expliquer aux policiers ce qu'est la radicalisation à l'extrémisme violent, les divers types d'extrémismes et leur prévalence en contexte suisse – afin de réduire les idées préconçues relativement à certains types d'extrémismes et mieux cerner la menace que pose chaque type d'extrémisme – tout en abordant les groupes terroristes et extrémistes (profil, financement, etc.) et à l'état de la menace en Suisse;
3. Favoriser le partage du renseignement pertinent en formant les policiers aux caractéristiques des individus considérés comme étant dangereux et suspects, ainsi qu'aux attentes de l'unité de renseignement en termes de renseignement acheminé;
4. Favoriser la reconnaissance des indicateurs et des signes de la menace terroriste.

2. Amélioration de la transmission du renseignement

OBJECTIF :

Amélioration de la transmission du renseignement par la formalisation et la standardisation de l'information transmise à l'unité de renseignement de la Police cantonale étudiée. L'objectif est donc de contrôler l'information qui est acheminée à l'unité de renseignement de la Police cantonale.

L'IMPORTANCE DE CET OBJECTIF:

Lemieux (2005a) soutient qu'afin d'être utile, le renseignement doit s'appuyer sur une structure organisationnelle qui favorise la fluidité des échanges d'informations et la culture du renseignement. En effet, il est ressorti des entretiens que la quantité de l'information transmise à partir du terrain vers l'unité de renseignement ainsi que la qualité de cette dernière pose problème au sein de la Police cantonale étudiée. En essayant de parcourir la quantité d'information reçue tout en essayant de repérer l'information pertinente, l'efficacité du travail de renseignement se voit réduite. En effet, la qualité des connaissances générées et la capacité d'apprentissages à partir de ces connaissances illustrent la réussite du modèle de police guidée par le renseignement.

DÉTAILS RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE:

En plus des formations qui permettront aux policiers de mieux cerner le renseignement pertinent à transmettre, nous suggérons de mettre en place des moyens permettant à gérer l'information transmise et agir à titre de filtre.

Cette recommandation peut être mise en œuvre de deux manières :

1. Mise en place d'un formulaire standardisé, accessible sur l'intranet, composé de divers champs d'informations à remplir, de questions à répondre (portant par exemple sur la personne, la situation, etc.) ainsi que la procédure de l'envoi du document;

2. Placement d'un agent ou d'une entité de liaison entre le terrain et l'unité de renseignement. Cet agent travaillerait au sein de l'unité de renseignement, connaissant ainsi les besoins actuels en matière de renseignement. Il aura pour objectif d'avoir un premier regard critique sur l'information transmise et fera un premier tri des informations pertinentes.

En contexte canadien par exemple, l'instauration du CIMT vise à fournir les premières connaissances pour détecter les signes avant-coureurs en matière de terrorisme (FRANCOPOL, 2016). De plus, au Québec, un Centre de coordination provincial de la menace (CCPM) a aussi été mis en place. Cette dernière entité agit en tant qu'agent de liaison qui analyse l'information envoyée par d'autres corps policiers et l'envoie à l'ÉISN lorsque l'information est jugée pertinente. En conséquence, non seulement que l'information passe à travers un palier additionnel de vérification de la pertinence de l'information, mais grâce à cette entité de liaison, l'ÉISN n'est pas encombré d'information non pertinente (Sûreté du Québec, 2017).

**3. *Bulletins
d'information
réguliers***

OBJECTIF :

Les bulletins d'informations réguliers ont pour objectifs de garder les policiers informés et toujours au courant avec l'actualité. Ils seront diffusés par le biais de listes de courriel ou mis directement sur l'intranet, permettant ainsi de rejoindre un large public à un moindre coût. Son objectif est d'informer et de sensibiliser (SACO, 2015).

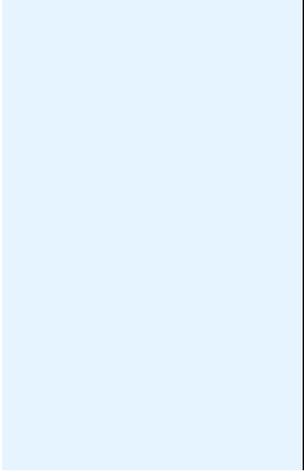
L'IMPORTANTANCE DE CET OBJECTIF :

Le bulletin d'information est un moyen qui rend accessible des connaissances récentes sur un domaine d'intérêt préalablement défini, dans ce cas sur les sujets du terrorisme et de la radicalisation. Une diffusion structurée et organisée de bulletins d'informations peut avoir comme retombées d'assurer le suivi de l'actualité, créer une culture d'entreprise et un sentiment d'appartenance, et entretenir et stimuler les liens entre divers membres de l'organisation (SACO, 2015).

DÉTAILS RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE:

Le but de ces bulletins d'informations est de tenir les policiers informés à propos de :

1. L'actualité au sujet du terrorisme, de la radicalisation, du contre-terrorisme et de la contre-radicalisation en Suisse et en contexte européen (ou tout autre contexte jugé pertinent à l'actualité suisse);
2. Le niveau de menace actuel;
3. L'adoption de nouvelles dispositions légales et/ou réglementaires relativement au sujet du terrorisme, de la radicalisation, du renseignement et du travail policier effectué à ces sujets, le cas échéant;
4. L'état d'avancement d'activités, de projets ou de plans au sujet du terrorisme et de la radicalisation à un niveau organisationnel, local et



national. Un exemple pourrait être de donner des nouvelles quant aux projets cantonaux et communaux développés grâce au Plan quinquennal d'action de la Confédération (Conseil fédéral, 2017);

5. Informations sur les événements à venir, par exemple les dates pour les formations continues, etc.;
6. Conseils et recommandations techniques.

Il est important que l'unité de renseignement contribue à ces trois recommandations afin d'assurer la transmission d'informations pertinentes aux policiers via ces divers moyens. En effet, cette unité est spécialisée dans ces sujets et est la mieux placée pour informer les policiers à la fois sur ces sujets ainsi que sur ce qui constitue un renseignement pertinent. Des policiers informés et mieux renseignés sauront entre autres mieux cerner l'information pertinente à transmettre.

RÉFÉRENCES

- Access and Privacy Service Alberta. (2004). *Guide to Using Surveillance Cameras In Public Areas*. Freedom of Information and Protection of Privacy Act. Repéré à <https://www.servicealberta.ca/foip/documents/SurveillanceGuide.pdf>
- Aid, M. M. et Wiebes, C. (2001). Introduction on The Importance of Signals Intelligence in the Cold War. *Intelligence and National Security*, 16:1, 1-26, doi: [10.1080/714002838](https://doi.org/10.1080/714002838).
- Andrew, C. (2009). *The Defence of the Realm: The Authorized History of MI5*. London: Allen Lane.
- Bartlett, J. et Birdwell, J. (2010). From suspects to citizens: preventing violent extremism in a big society. *Demos*, Londres.
- Bayley, D. H. et Weisburd, D. (2009). Cops and spooks: The role of police in counterterrorism. Dans Weisburd, D., Feucht, T., Hakimi, I., Mock, L., et Perry, S. (dir.), *To protect and to serve: Policing in an age of terrorism* (p. 81-99). New York: Springer Science & Business Media.
- Beaud, S. et Weber, F. (2010). Guide de l'enquête de terrain. *La Découverte, Paris*.
- Bergen, P. L. (2019). September 11 attacks. Dans *Encyclopædia Britannica*. Encyclopædia Britannica, inc.
- Bhui, K. S., Hicks, M. H., Lashley, M. et Jones, E. (2012). A public health approach to understanding and preventing violent radicalization. *BMC medicine*, 10(1), 16.
- Bigo, D. (2002). Security and immigration: Toward a critique of the governmentality of unease. *Alternatives*, 27(1_suppl), 63-92.
- Bonelli, L. et Ragazzi, F. (2014). Low-tech security: Files, notes, and memos as technologies of anticipation. *Security Dialogue*, 45(5), 476-493.

- Bonvin, B. (2004). Redefining the State's Functions in Crime Control: A Critical Genesis of Local Safety Policies in Western Europe. *International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice*, 28(2), 125-144.
- Bowron, J. et Ducharme, L. (2016). Droit de la preuve. Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Repéré à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/droit-de-la-preuve>
- Braga, A. A. et Weisburd, D. (2007). Police innovation and crime prevention: Lessons learned from police research over the past 20 years. *Washington, DC: National Institute of Justice, U.S. Department of Justice*.
- Brodeur, J. et Ocquetau, F. (2011). Haute et basse police après le 11 septembre (2008). *Criminologie*, 44(1), 225-245. <https://doi.org/10.7202/1001608ar>
- Brodeur, J.P. (2007). High and low policing in post-9/11 times policing. *Policing*, 1(1), 70-79.
- Brown, B. et Reed Benedict, W. (2002). Perceptions of the police: Past findings, methodological issues, conceptual issues and policy implications. *Policing: an international journal of police strategies & management*, 25(3), 543-580.
- Bucerius, S. M. (2013). Becoming a “Trusted Outsider” gender, ethnicity, and inequality in ethnographic research. *Journal of Contemporary Ethnography*, 42(6), 690-721.
- Butler, J. (2006). *Precarious Life*. London, UK: Verso.
- Cassia, P. (2017). Sortie De L'état D'urgence Temporaire, Entrée Dans L'état D'urgence Permanent. *Le Blog Mediapart, October 31*. <https://blogs.mediapart.fr/paul-cassia/blog/311017/sortie-de-l-etat-d-urgence-temporaire-entree-dans-l-etat-d-urgence-permanent>
- Cavoukian, A. (2001). *Guidelines for using video surveillance cameras in public places*. Office of the Information and Privacy Commissioner.

- Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV). (s. d.). Processus de radicalisation - info-radical.org. Repéré à <https://info-radical.org/fr/radicalisation/processus-de-radicalisation/>
- Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). (2015). *Comment prévenir la radicalisation ? Une revue systématique*. Montréal, Canada.
- Chaliand, G. et Blin, A. (2016). Zealots and assassins. Dans Chaliand G. et Blin A. (dir.), *The History of Terrorism: From Antiquity to ISIS* (p. 55-78). Oakland, California: University of California Press.
- Chopin, O. et Oudet, B. (2016). *Renseignement et sécurité*. Armand Colin.
- Chowdhury, A. et Fitzsimmons, S. (2013). Effective but inefficient: understanding the costs of counterterrorism. *Critical Studies on Terrorism*, 6(3), 447–456. <https://doi.org/10.1080/17539153.2013.836307>
- Clarke, R. V. (1995). Situational crime prevention. *Crime and justice*, 19, 91-150.
- Clarke, R. V. et Newman, G. R. (2007). Police and the prevention of terrorism. *Policing: A Journal of Policy and Practice*, 1(1), 9-20.
- Cohen, L. E. et Felson, M. (1979). Social change and crime rate trends: A routine activity approach. *American sociological review*, 588-608.
- Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. (2018). *CSARS Rapport annuel 2017-2018: Bâtir pour demain : l'avenir de la reddition des comptes en matière de renseignement de sécurité au Canada*. Repéré à http://www.sirc-csars.gc.ca/anrran/2017-2018/index-fra.html#section_2_8
- Confédération suisse. (s. d.). Service de renseignement de la Confédération. Repéré à <https://www.vbs.admin.ch/fr/ddps/organisation/unites-administratives/service-renseignement.html>

- Conseil fédéral. (2002). Message relatif aux Conventions internationales pour la répression du financement du terrorisme et pour la répression des attentats terroristes à l'explosif ainsi qu'à la modification du code pénal et à l'adaptation d'autres lois fédérales du 26 juin 2002. *Feuille fédérale*. Repéré à <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2002/5014.pdf>
- Conseil fédéral. (2017). Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Repéré à <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-69082.html>
- Consentement. (s. d.). Dans *Dictionnaire Larousse en ligne*. Repéré à <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/consentement/18359>
- Council of Europe. (2017). *Mass Surveillance*. Repéré à <https://rm.coe.int/factsheet-on-mass-surveillance-final-rev1august2017/1680735d82>
- Crettiez, X. (2011). « High-risk activism » : Essai sur le processus de radicalisation violente (seconde partie). *Pôle Sud*, 35(2), 97-112.
- Dahl, E. (2011). The Plots that Failed: Intelligence Lessons Learned from Unsuccessful Terrorist Attacks Against the United States. *Studies in Conflict & Terrorism*, 34, 621–648. doi:10.1093/police/pam005
- De Goede, M. et Sullivan, G. (2016). The politics of security lists. *Environment and Planning D: Society and Space*, 34(1), 67-88.
- De Massol de Rebetz, R. et van der Woude, M. (2019). Marianne's liberty in jeopardy? A French analysis on recent counterterrorism legal developments. *Critical Studies on Terrorism*, 1-23.
- Donnermeyer, J. F. (2013). Local Preparedness for Terrorism : A View from Law Enforcement. Dans Lowe, D., Turk, A. T., et Das, D. K. (dir.), *Examining political violence: Studies of terrorism, counterterrorism, and internal war* (p. 127-144). CRC Press.

- Donohue, L. K. (2014). Bulk metadata collection: Statutory and constitutional considerations. *Harv. JL & Pub. Pol'y*, 37.
- Failler, A. (2009). Remembering the Air India Disaster: Memorial and Counter-Memorial. *The Review of Education, Pedagogy, and Cultural Studies*. 31(2-3), 150-176.
- Fenwick, H. (2010). Recalibrating ECHR Rights, and the Role of the Human Rights Act Post 9/11: Reasserting International Human Rights Norms in the 'War on Terror'?. *Current Legal Problems*, 63(1), 153-234. Repéré à <https://academic.oup.com/clp/article/63/1/153/379013>
- Flyvbjerg, B. (2006). Five misunderstandings about case-study research. *Qualitative inquiry*, 12(2), 219-245.
- Forcese, C. et Roach, K. (2015). Introduction (False Security: The Radicalization of Canadian Anti-Terrorism). Dans Forcese, C. et Roach, K. (dir.), *False Security: The Radicalization of Canadian Anti-terrorism, Forthcoming* (p. 1-19). Toronto: Irwin Law.
- Forst, B., Greene, J. et Lynch, J. (2011). *Criminologists on Terrorism and Homeland Security* (Cambridge Studies in Criminology). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9780511976384
- FRANCOPOL. (2016). *Les pratiques policières inspirantes en matière de lutte contre la radicalisation*. Nicolet: FRANCOPOL.
- Funder, A. (2003). *Stasiland. True Stories from Behind the Berlin Wall*. Londres : Granta Books.
- Gardner, H. (2011). Terrorism. *Oxford bibliographies* dans International Relations. doi: 10.1093/obo/9780199743292-0055
- Gearson, J. (2002). The nature of modern terrorism. *The Political Quarterly*, 73, 7-24.
- Hagmann, J., Davidshofer, S., Tawfik, A., Wenger, A. et Wildi, L. (2018). The Programmatic and Institutional (Re-) Configuration of the Swiss National Security Field. *Swiss political science review*.

- Hagmann, J., Davidshofer, S., Tawfik, A., Wenger, A. et Wildi, L. (2018). The Programmatic and Institutional (Re-) Configuration of the Swiss National Security Field. *Swiss political science review*.
- Haubrich, D. (2003). September 11, Anti-Terror Laws and Civil Liberties: Britain, France and Germany Compared 1. *Government and Opposition*, 38(1), 3-28.
- Hennette-Vauchez, S. et Slama, S. (2017). Le jour sans fin de l'état d'urgence. *Dalloz Actualité*, 9. Repéré à <https://www.dalloz-actualite.fr/chronique/jour-sans-fin-de-l-etat-d-urgence#.XTeq1OhKhPY>
- Henry, V. E. (2002). The need for a coordinated and strategic local police approach to terrorism: A practitioner's perspective. *Police Practice and Research*, 3(4), 319-336.
- Henry, V. E. (2013). The Need for a Coordinated and Strategic Local Police Approach: A Practitioner's Perspective. Dans Lowe, D., Turk, A. T., et Das, D. K. (dir.), *Examining political violence: Studies of terrorism, counterterrorism, and internal war* (p. 103-126). CRC Press.
- Hoffman, B. (1997). The modern terrorist mindset: Tactics, targets and technologies. *Center for the Study of Terrorism and Political Violence, St. Andrews University*.
- Hoffman, B. (2006). *Inside terrorism*. Rev. ed. New York: Columbia Univ. Press.
- Innes, M. (2006). Policing uncertainty: Countering terror through community intelligence and democratic policing. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 605(1), 222-241.
- Jacot-Descombes, C. et Niklaus, J. (2016). La centralisation est-elle la bonne solution? Le cas des réformes dans la politique de sécurité intérieure en Suisse à la lumière des services de police de proximité. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 82(2), 355-373.

- Jacot-Descombes, C. et Wendt, K. (2013). Du global au local: vers une redéfinition de la gouvernance de la sécurité publique en Suisse. *Télescope: Revue d'analyse comparée en administration publique*, 19(1), 194-211.
- Jost, H. U. (1992). *Cent ans de police politique en Suisse, 1889-1989*. Editions d'en bas.
- Kelling, G. (2004). Introduction: Do police matter? Dans Howard P. (dir.) *Hard Won Lessons: How Police Fight Terrorism in the United Kingdom*. New York: Manhattan Institute.
- Kelling, G. L. et Bratton, W. J. (2006). *Policing Terrorism*. New York: Manhattan Institute.
- Kempa, M., Stenning, P. et Wood, J. (2004). Policing Communal Spaces: A Reconfiguration of the 'Mass Private Property' Hypothesis 1. *British Journal of Criminology*, 44(4), 562-581.
- Khosrokhavar, F. (2014). *Radicalisation*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme. coll. « Interventions ».
- Lambert, R. et Parsons, T. (2017). Community-Based Counterterrorism Policing: Recommendations for Practitioners. *Studies in Conflict & Terrorism*, 40(12), 1054–1071. <https://doi.org/10.1080/1057610X.2016.1253989>
- Langworthy, R. H. (1986). *The structure of police organizations*. New York: Praeger.
- Lee, M. et McGovern, A. (2013). *Policing and media: Public relations, simulations and communications*. Routledge.
- Lehr, P. et Duncan, G. (2014). Terrorism. *Oxford Bibliographies* dans Social Work. doi: 10.1093/obo/9780195389678-0142
- Leman-Langlois, S. (2007). Le terrorisme et la lutte contre le terrorisme. Dans Cusson, M., Dupont, B., Lemieux, B. (dir.), *Traité de sécurité intérieure* (p. 199-222), Montréal : Éditions Hurtubise.
- Leman-Langlois, S. et Brodeur, J.P. (2005). Terrorism Old and New: Counterterrorism in Canada, *Police Practice and Research*, 6(2), 121-140. doi:10.1080/15614260500121096

- Leman-Langlois, S. et Ouellet, G. (2009). L'évolution du terrorisme au Canada, 1973-2006. Dans Lemman-Langlois, S., Brodeur, J.P. (dir.), *Terrorisme et antiterrorisme au Canada* (p. 58-72), Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Lemieux, F. (2005a). De la police guidée par le renseignement à la complexité des appareils policiers: les limites de l'usage des renseignements dans la conduite des affaires policières. *Criminologie*, 38(2), 65-89.
- Lemieux, F. (2005b). Le développement d'un réseau de renseignements policiers au Québec : de la formation à l'imputabilité. *Canadian journal of criminology and criminal justice*, 45-61.
- Les autorités fédérales de la Confédération suisse. (1996). Rapport final Bacher: le bilan d'une activité (Archives des communiqués et recherche dans tous les communiqués mai 1996). Repéré à <https://www.admin.ch/cp/f/1996May2.104722.5686@idz.bfi.admin.ch.html>
- Lesser, I., Arquilla, J., Hoffman, B., Ronfeldt, D. F. et Zanini, M. (1999). *Countering the new terrorism*. RAND corporation.
- Loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens); RS 121. Repéré à <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20120872/index.html>
- Lowe, D. (2011). The lack of discretion in high policing. *Policing and Society*, 21(2), 233-247. <https://doi.org/10.1080/10439463.2011.556732>
- Lum, C., Kennedy, L. W., et Sherley, A. (2006). Are counter-terrorism strategies effective? The results of the Campbell systematic review on counter-terrorism evaluation research. *Journal of Experimental Criminology*, 2(4), 489-516.
- Lyon, D. (2010). Surveillance, power and everyday life. Dans Kalantzis-Cope, P., et Gherab-Martin, K. (dir.). *Emerging digital spaces in contemporary society* (p. 207-120). London: Palgrave Macmillan.

- Maguire, M. (2000). Policing by risks and targets: Some dimensions and implications of intelligence-led crime control. *Policing and Society: An International Journal*, 9(4), 315-336.
- Mass Surveillance. (s. d.). Dans *US Legal Definitions*. Repéré à <https://definitions.uslegal.com/m/mass-surveillance/>
- McCarthy, M. T. (2002). USA Patriot Act. *Harvard Journal of Legislation*, 39(2), 435-454.
- McGarrell, E. F., Freilich, J. D. et Chermak, S. (2007). Intelligence-led policing as a framework for responding to terrorism. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 23(2), 142-158.
- Miles, M.B., Huberman, A.M. et Saldaña, J. (2014). Fundamentals of qualitative data analysis dans Miles, M. B., Huberman, A. M., et Saldaña, J. (dir.), *Qualitative Data Analysis: A Methods Sourcebook* (3^e éd.; p. 69-104). Thousand Oaks: Sage.
- Mirow, W. (2012). The idiosyncrasies of contemporary swiss security policy and practice: A strategic culture-based explanation. *Contemporary Security Policy*, 33(2), 337-359.
- Monahan, T. (2006). *Surveillance and security: Technological politics and power in everyday life*. Taylor & Francis.
- Morselli, C. (2005). Opposing Trade-Offs in Covert Networks: Terrorist versus Criminal Enterprise Contexts. Dans *European Society of Criminology Annual Meeting, August. Krakow, Poland*.
- Neumann, P. et Kleinmann, S. (2013). How rigorous is radicalization research? *Democracy and Security*, 9(4), 360–382. <http://doi.org/10.1080/17419166.2013.802984>
- Norris, C. et Murakami Wood, D. (2009). Evidence. Dans House of Lords, Selected Committee on the Constitution, *Surveillance: Citizens and the State*, HL Paper 18-II, 2nd Report of Session 2008-2009, Volume II: Evidence, 26-34.
- O'Reilly, C. et Ellison, G. (2005). 'Eye Spy Private High' Re-Conceptualizing High Policing Theory. *British journal of criminology*, 46(4), 641-660.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2013). Citizen satisfaction with public services, dans *Government at a Glance 2013*, Paris: OECD Publishing.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2017). Citizen satisfaction with public services and institutions, dans *Government at a Glance 2017*, Paris: OECD Publishing

Office fédéral de la police (FEDPOL). (2019). Actualité: mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT). Repéré à <https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/terrorismus/terrorismus-aktuelle-lage/botschaft-massnahmen.html>

Office fédéral de la police. (2019). *Avant, après ou en complément à une procédure pénale*. Image repérée à <https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/terrorismus/terrorismus-aktuelle-lage/botschaft-massnahmen.html>

Piazza, J. A. (2006). Rooted in poverty?: Terrorism, poor economic development, and social cleavages. *Terrorism and political Violence*, 18(1), 159-177.

Quillen, C. (2002). Mass casualty bombings chronology. *Studies in Conflict and Terrorism*, 25(5), 293-302.

Ragazzi, F. (2017). Countering terrorism and radicalisation: Securitising social policy? *Critical Social Policy*, 37(2), 163-179. <https://doi.org/10.1177/0261018316683472>

Ratcliffe, J. H. (2016). *Intelligence-led policing*. Routledge.

Rayner, H., Thétaz, F. et Voutat, B. (2016). L'indignation est-elle un ressort de la scandalisation? Le « scandale des fiches » en Suisse. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 18(2).

Réseau national de sécurité. (2017). *Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent*. Réseau national de sécurité RNS. Repéré à

<https://www.fedpol.admin.ch/dam/data/ejpd/aktuell/news/2017/2017-12-04/171204-nap-f.pdf>

Rhinow, R. (2006). Le fédéralisme suisse : l'approche juridique, dans R. L. Frey (dir.), *Le fédéralisme suisse : la réforme engagée, ce qui reste à faire* (p. 61-87), Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

Robertson, A. (2016, Février 29). Boy, 15, quizzed by police after looking up UKip's website. *Mail Online*. Repéré à <https://www.dailymail.co.uk/news/article-3468162/Furious-father-reveals-son-15-quizzed-police-tracking-extremists-looked-UKip-s-website-school.html#ixzz44O6Lz5be>

Rose, N. (1999). *Powers of Freedom*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.

Roy, S. N. (2009). L'étude de cas. Dans B. Gauthier (dir), *Recherche sociale (5e édition) : de la problématique à la collecte de données* (5^e éd., p. 199-225). Québec : Les Presses de l'Université du Québec.

SACO. (2015). Bulletin D'information. *SACO - Stratégies de transfert et d'utilisation des connaissances*. Montréal : Chaire CJM-IU-UQAM d'étude sur l'application des connaissances dans le domaine des jeunes et des familles en difficulté. Repéré à <http://www.saco.uqam.ca/activite/bulletin-dinformation>

Scheppele, K. L. (2010). The international standardization of national security law. *J. Nat'l Sec. L. & Pol'y*, 4, 437-453.

Schmid, A. P. (2004). Frameworks for conceptualising terrorism. *Terrorism and political violence*, 16(2), 197-221.

Schroeder, U. C. (2013). *The organization of European security governance: internal and external security in transition*. London: Routledge.

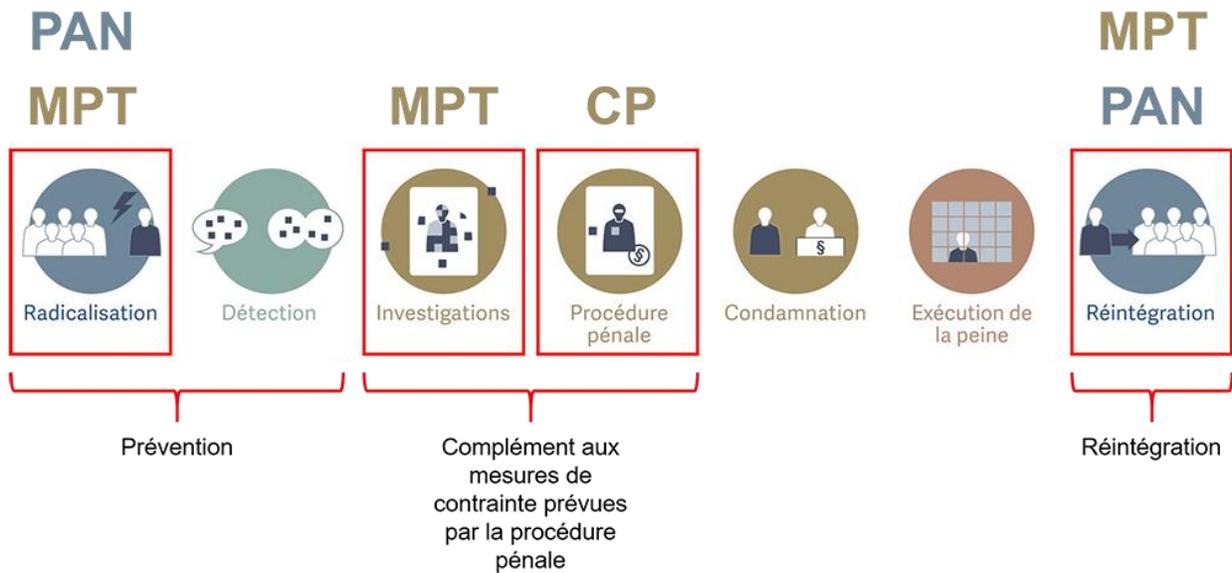
- Scrivens, R. et Perry, B. (2017). Resisting the right: Countering right-wing extremism in Canada. *Canadian journal of criminology and criminal justice*, 59(4), 534-558.
- Sedgwick, M. (2010). The concept of radicalization as a source of confusion. *Terrorism and Political Violence*, 22(4), 479-494.
- Seelow, S., Baruch, J. et Dahyot, A. (2018). De 2013 à 2018, la France au rythme des attentats. *Le Monde France*. Repéré à https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/03/30/de-2013-a-2018-la-france-au-rythme-des-attentats_5278453_3224.html
- Sheptycki, J. (2004a). Organizational pathologies in police intelligence systems: Some contributions to the lexicon of intelligence-led policing. *European journal of criminology*, 1(3), 307-332.
- Sheptycki, J. (2004b). Review of the influence of strategic intelligence on organised crime policy and practice. *Special Interest Series Paper*. London: Home Office Research and Statistics Directorate.
- Simon, S. et Benjamin, D. (2000). America and. *Survival*, 42(1), 59-75.
- Spalek, B. (2010). Community policing, trust, and Muslim communities in relation to “New Terrorism”. *Politics & Policy*, 38(4), 789-815.
- Spencer, A. (2006). Questioning the concept of ‘new terrorism’. *Peace, Conflict and Development*, 1-33.
- Stewart, M. G. (2010). Risk-informed decision support for assessing the costs and benefits of counter-terrorism protective measures for infrastructure. *International Journal of Critical Infrastructure Protection*, 3(1), 29-40.
- Suisse-UE (2008). *Accord du 26 octobre 2004 entre la Confédération suisse, l’Union européenne et la Communauté européenne sur l’association de la Confédération suisse à la mise en oeuvre, à l’application et au développement de l’acquis de Schengen*, n° RS 0.362.31. Repéré à <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20042363/index.html>

- Suisse-UE. (2006). *Accord entre la Confédération suisse et l'Office européen de police*, n° RS 0.362.2. Repéré à <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020040/index.html>
- Sûreté du Québec. (2017). *Cheminement des signalements de nature terroriste*. Repéré à <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2017/06/2017-05-11-radicalisation.pdf>
- Taylor, P. (2002). *Brits: The War Against the IRA*. London: Bloomsbury.
- Terry, K. (2009). Terrorism. *Oxford bibliographies* dans *Criminology*. doi: 10.1093/obo/9780195396607-0023
- Tilley, N. (2003). *Community policing, problem-oriented policing and intelligence-led policing*. Dans Newburn, T. (dir.), *Handbook of policing* (p. 311-339). Portland: Willan publishing.
- Trouillot, M. (2003). *Global Transformations*. Basingstoke, UK: Palgrave Macmillan.
- United States. (2002). Congress, Senate, Select Committee on Intelligence. *Additional Views of Senator Richard C. Shelby, Vice Chairman, Senate Select Committee on Intelligence : September 11 and the Imperative of Reform in the U.S. Intelligence Community*. Washington, DC : Congress.
- Van Brakel, R. et de Hert, P. (2011). Policing, surveillance and law in a pre-crime society: Understanding the consequences of technology based strategies. *Technology-led policing*, 20, 165-92.
- Vertigans, S. (2015). Terrorism. *International Encyclopedia of the Social and Behavioural Sciences (2nd Edition)*. Oxford: Elsevier.
- Vie Publique. (2017). Loi Du 30 Octobre 2017 Renforçant La Sécurité Intérieure Et La Lutte Contre Le Terrorisme. *Vie Publique*. Repéré à <https://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-renforçant-securite-interieure-lutte-contre-terrorisme.html>
- Walsh, J. P. (2014). Watchful citizens: Immigration control, surveillance and societal participation. *Social & Legal Studies*, 23(2), 237-259.

- Warren, C. A. (2002). Qualitative interviewing. *Handbook of interview research: Context and method*. SAGE Publications, Inc.
- Weisburd, D. et Braga, A. A. (2019). *Police innovation: Contrasting perspectives*. Cambridge : University Press.
- Weisburd, D., Feucht, T. E., Hakimi, I., Mock, L. F. et Perry, S. (2009). Introduction. Dans Weisburd, D., Feucht, T., Hakimi, I., Mock, L., et Perry, S. (dir.), *To protect and to serve: Policing in an age of terrorism* (p. 81-99). New York: Springer Science & Business Media.
- Weiss, R. S. (1995). *Learning from strangers: The art and method of qualitative interview studies*. Simon and Schuster.
- Weissen, R., Sievert, K.-G. et Suremann, T. (2009). Les services de renseignement suisses. Repéré à https://web.archive.org/web/20070209182500/http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/fr/home/documentation/publication/snd_publ.html
- Wilson, D. et McCulloch, J. (2015). *Pre-crime: Pre-emption, precaution and the future*. Routledge.
- Zedner, L. (2009). *Security*. London: Routledge.

ANNEXE I

La figure ci-après illustre comment le Plan d'action national (PAN), la loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) et le code pénal (CP) s'imbriquent dans le cadre de la stratégie de la Suisse pour la lutte antiterroriste le long du processus¹.



Tiré de : Office fédéral de la police. (2019). *Avant, après ou en complément à une procédure pénale*.

Image repérée à <https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/terrorismus/terrorismus-aktuelle-lage/botschaft-massnahmen.html>

¹ Un courriel expliquant la présente recherche a été envoyé au Service de l'information de l'Office fédéral de la police (FEDPOL) afin de s'assurer que la figure ci-dessous peut être utilisée dans le cadre du présent travail et qu'aucun droit d'auteur ne serait ainsi brimé. Le Service de l'information de l'Office fédéral de la police a autorisé l'utilisation du graphique en date du 16 juillet 2019 en demandant que la source soit fournie.

ANNEXE II

Grille d'entretien :

Introduction

1. Quel est votre cheminement professionnel et comment avez-vous commencé à travailler ici?
2. Quel est votre travail spécifique présentement, vos responsabilités?

Mise en contexte

1. Comment décrieriez-vous la situation actuelle en matière de terrorisme en Suisse?
2. Quel est le niveau national actuel de la menace terroriste et que pensez-vous de cela?
 - a. Quelles formes de terrorisme sont les plus prévalentes présentement en Suisse? (Ex. extrémisme religieux, extrême droite, extrême gauche, etc.)
3. Le cas échéant, quelles formes de terrorisme sont les plus menaçantes à l'heure et donc prioritaires à prévenir? Pourquoi?
4. Est-ce que les différents incidents terroristes ayant eu lieu dans les pays avoisinants (ex. France, Allemagne, Belgique, etc.) ont un impact sur la perception de la menace terroriste et le travail de la police cantonale?
5. Comment se divise le mandat de la lutte au terrorisme en Suisse? Quels organismes gouvernementaux ou autres travaillent ensemble pour prévenir le terrorisme?
6. Avez-vous déjà été impliqué, de par vos fonctions, dans un dossier ayant rapport au terrorisme? Si oui, que pouvez-vous me raconter?

Prévention terrorisme

1. Comment décrieriez-vous le lien entre la police et la population desservie?
2. Quel est le rôle de la Police cantonale dans la lutte au terrorisme et la prévention des attentats (si vous pensez que la prévention est possible)? Quels membres de l'organisation sont chargés à traiter du problème de terrorisme et de la radicalisation (membres policiers, analystes, etc.)?
3. Pouvez-vous me décrire les différents moyens qu'entreprend la Police cantonale pour prévenir le terrorisme?
4. Quel est le rôle des policiers de terrain dans la prévention du terrorisme, selon vous?
5. Est-ce que les sujets du terrorisme et de la radicalisation sont abordés à l'école de police?
 - a. Est-ce que des mesures contre-terroristes sont enseignées? Si oui, lesquelles?

- b. Participez-vous à des simulations d'attentat pour pratiquer la réponse contre-terroriste en cas d'attentat?
6. Pouvez-vous me décrire le rôle du renseignement dans la prévention du terrorisme?
7. Quels outils législatifs sont efficaces selon vous dans la prévention et dans la lutte au terrorisme?
8. Cela dit, quelles pratiques préventives sont les plus efficaces, selon vous, dans la lutte au terrorisme et pourquoi?

Prévention radicalisation

1. Est-ce que la radicalisation à l'extrémisme violent représente une source d'inquiétude / une menace de sécurité pour la police cantonale?
2. Quel est le rôle de la Police cantonale dans la lutte à la radicalisation?
3. Si la contre-radicalisation fait partie du mandat de la police, quels moyens sont mis en place pour prévenir la radicalisation au sein de la communauté desservie?
 - a. Y a-t-il un programme de lutte à la radicalisation au sein de l'organisation policière? Si oui, pouvez-vous me décrire le mandant et le fonctionnement de ce programme?
 - b. Y a-t-il des organismes visant à prévenir la radicalisation à un niveau sociocommunautaire? Et à un niveau national? Si oui, collaborent-ils?
4. Quel est le rôle des policiers de terrain dans la prévention de la radicalisation, selon vous?
5. Enfin, comment est-ce que ces nouveaux enjeux relatifs au terrorisme et à la radicalisation **transforment** le travail des policiers du terrain, si vous pensez qu'ils le transforment?
6. Sentez-vous avoir tous les outils nécessaires pour faire face à cette menace?

Aspect terrain

1. Considérez-vous qu'il y a un avant et un après dans votre travail, considérant les différents changements qui se sont produits avec l'accroissement de la menace terroriste?
2. Est-ce que votre manière d'intervenir a changé? Si oui, comment?
3. Est-ce que les formations et l'équipement ont changé?
4. Est-ce qu'on vous parle des différentes décisions stratégiques prises à ce sujet et les raisons derrière celles-ci?

Conclusion

1. Selon votre expertise, qu'est-ce que la Police cantonale fait bien en matière de contre-terrorisme et de contre-radicalisation?
2. Que devrait-on améliorer dans la manière dont l'organisation lutte contre le terrorisme en matière de prévention?
3. Est-ce qu'il y a autre chose que vous pensez que je devrais savoir?
4. À qui d'autre devrais-je parler; pouvez-vous me référer à une autre personne?

NOTE EXPLICATIVE

La présente note explicative vise à définir ce qu'est la surveillance secrète, celle de masse superflue et celle sans consentement. La surveillance secrète peut être définie comme l'observation secrète et continue ou périodique de personnes, de véhicules, de lieux ou d'objets pour obtenir des informations sur les activités des individus. Cette observation est ensuite enregistrée sous forme matérielle, y compris des notes et des photographies (Access and Privacy Service Alberta, 2004; Cavoukian, 2004). La surveillance de masse quant à elle fait référence à l'observation étroite et distributive d'une population entière ou d'une fraction substantielle de la population. La protection contre le terrorisme est une des raisons principales de la surveillance massive des citoyens dans de nombreux pays occidentaux à l'heure actuelle (Council of Europe, 2017; Mass Surveillance, s. d.). Dans le rapport *Surveillance : Citizen and the State*, la Chambre des Lords du Royaume-Uni met en garde contre l'utilisation de la surveillance de masse inutile et superflue. Enfin, le consentement étant l'action de donner son accord à une action, la surveillance sans consentement fait référence à tout type de surveillance à l'endroit de quelqu'un qui n'a pas donné son approbation pour faire l'objet de celle-ci (Consentement, s. d.). Or, tel que soutenu par Norris et Murakami Wood (2009) cité dans van Brakel et de Hert (2011), le consentement est un des éléments au cœur des préoccupations relativement à la surveillance – surtout préemptive – de la population.